



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers – Année 2022



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

PREAMBULE

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés¹** ».

Les objectifs de ce rapport sont de :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. **Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.**

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, fixe le contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés.

¹ D'après les articles D224-1 et suivants du CGCT. Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
SOMMAIRE	3
CADRE REGLEMENTAIRE	5
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022 (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)	7
1. Synthèse des faits marquants 2022.....	7
2. Projets et réflexions en cours.....	8
SYNOPTIQUE	9
PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES	10
CHAPITRE 1 : TERRITOIRE DESSERVI	10
1. Périmètre géographique du service.....	10
2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre la collecte et le traitement	12
3. Déchets pris en charge par le service	14
CHAPITRE 2 : ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES DECHETS.....	14
1. Actions et outils réalisés par le SYTRAD	14
2. Distribution des kits évènementiels par la CAPCA.....	16
CHAPITRE 3 : PREVENTION DES DECHETS	16
1. Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA).....	16
2. Distribution de composteurs individuels.....	18
3. Mise en place de composteurs partagés.....	19
4. Économie circulaire et ressourceries.....	20
CHAPITRE 4 : ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	22
1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	22
2. Le tri sélectif	23
3. Les déchèteries	25
4. Les textiles-linges-chaussures.....	30
CHAPITRE 5 : BILAN DES DECHETS COLLECTES.....	32
1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	32
2. Le tri sélectif	34
3. Les déchèteries	40
4. Les textiles-linges-chaussures.....	47
5. Bilan des Déchets Ménagers et Assimilés	48
CHAPITRE 6 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS.....	49
1. Organisation générale de la compétence de traitement des déchets	49
2. Sites de traitement et valorisation des déchets.....	49
3. Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés	53
CHAPITRE 7 : EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS	53
1. Régie	53
2. Prestataires de service.....	54

3. Bilan	54
PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	55
1. Définition des coûts du Service Public de Gestion des Déchets.....	55
2. Coûts totaux en €.....	55
3. Coûts aidés en €HT/habitant	59
4. Coûts aidés en €HT/tonne.....	60
PARTIE 3 : ÉVOLUTIONS FUTURES.....	62
SYNTHESE	64
GLOSSAIRE (PAR ORDRE ALPHABETIQUE).....	68
ANNEXES.....	70
Annexe 1 : Synoptique détaillé 2022	70
Annexe 2 : Liste détaillée des prêts de kits évènementiels	70
Annexe 3 : Programme d'actions 2019-2025 PLPDMA SYTRAD.....	70
Annexe 4 : Bilan 2022 – Année 3 du PLPDMA SYTRAD	70
Annexe 5 : Dossier de presse Inauguration du site Composteur partagé Quartier « Nouvel Horizon » à Privas.....	70
Annexe 6 : Fréquences de collecte des OMr (hiver et été).....	70
Annexe 7 : Consignes de tri.....	70
Annexe 8 : Organisation du Centre de Valorisation Organique du SYTRAD.....	70
Annexe 9 : Organisation du Centre de Tri MeTRIPolis du SYTRAD.....	70
Annexe 10 : Carte des repreneurs et devenir des emballages triés au Centre de Tri du SYTRAD	70

CADRE REGLEMENTAIRE

Textes réglementaires nationaux et européens

2015	<ul style="list-style-type: none">• <u>Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :</u>• Lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de l'indépendance énergétique. Nombreux objectifs relatifs à la gestion des déchets non dangereux.
2016	<ul style="list-style-type: none">• <u>Décret n° 2016-288 :</u>• Réduction des fréquences de collecte OMr en zones rurales à une fois toutes les deux semaines.
2018	<ul style="list-style-type: none">• <u>Paquet Économie Circulaire (PEC) :</u>• Révision des principales directives sur les déchets au niveau européen. Décliné au niveau national via la Feuille de route Économie Circulaire.
2020	<ul style="list-style-type: none">• <u>Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) :</u>• Reprise des principaux objectifs du PEC, nouveaux objectifs de gestion et de prévention des déchets et création de nouvelles REP (3 REP déchèteries : échéance 2022).• Généralisation tri à la source des biodéchets (producteurs sans seuil minimum, échéance : 1^{er}/01/2024)• Élaboration du Plan National de Prévention des Déchets pour la période 2021-2027.
2020	<ul style="list-style-type: none">• <u>Ordonnance n° 2020-920 :</u>• Disposition pour mise en œuvre de la Loi AGECE et nouveaux objectifs de valorisation matière spécifiques aux déchets ménagers et de comptabilité des différents plans, programmes ou schémas relatifs aux déchets, à l'eau et au milieu marin.
2021	<ul style="list-style-type: none">• <u>Décret n° 2021-950 :</u>• Extension de l'obligation de tri « 5 flux » aux déchets de fraction minérale et aux déchets de plâtre (« 7 flux »).• Obligation de tri des déchets de textile au 1^{er} janvier 2025.

Objectifs réglementaires

REDUCTION A LA SOURCE



VALORISATION MATIERE



VALORISATION ENERGETIQUE

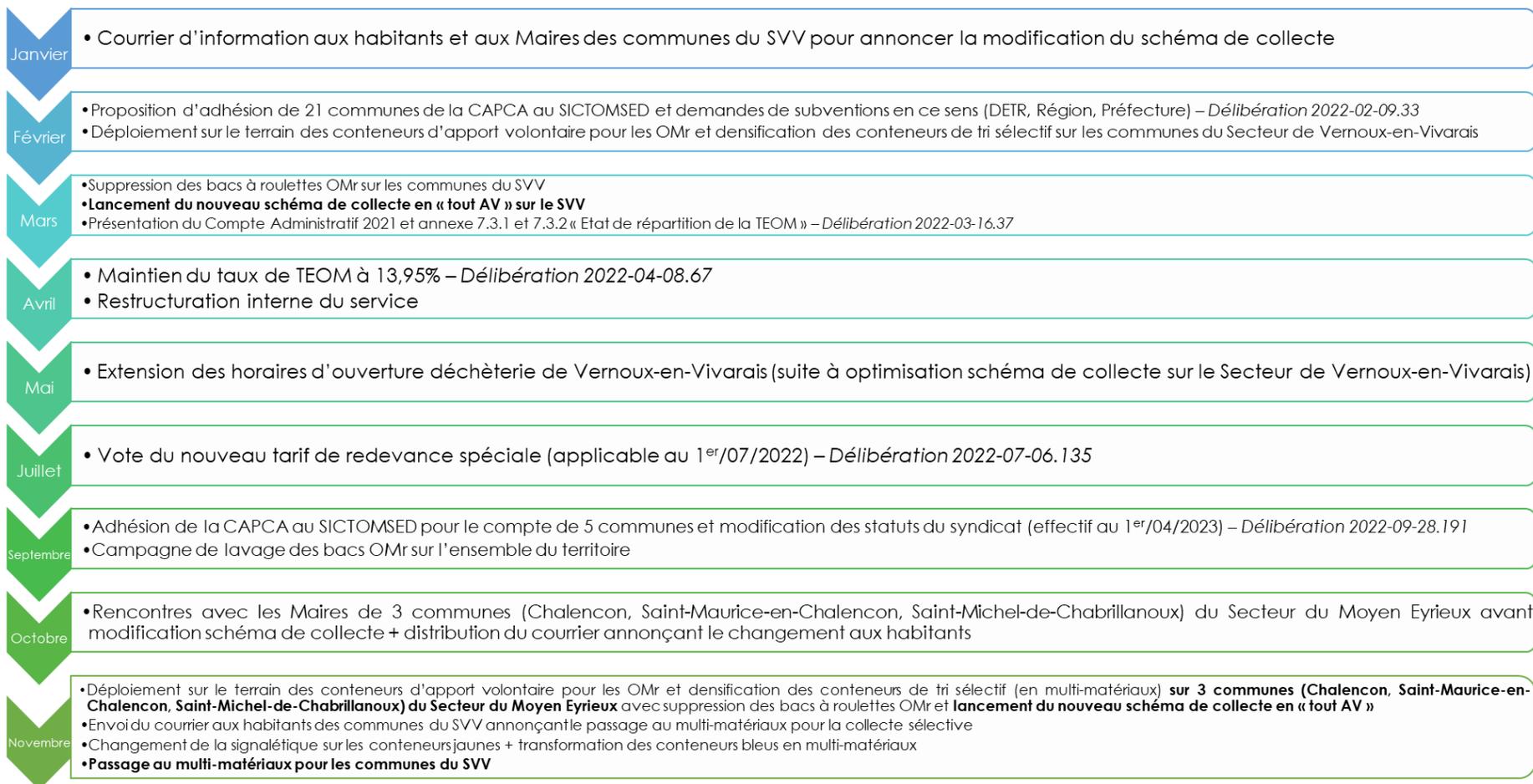


REDUCTION DU STOCKAGE



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022 (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

1. Synthèse des faits marquants 2022



2. Projets et réflexions en cours

Dans un souci d'amélioration continue du service et de la maîtrise des coûts, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a lancé une consultation pour une « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un **marché de prestations de service avec objectifs de performance relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et à la gestion des déchèteries** », sur **21 communes du territoire**. Le marché global de performance a été **attribué en juin 2023**.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a **confié au SYTRAD le pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. En plus de cela, en fonction de la répartition des compétences et de l'organisation inter-EPCI, la CAPCA doit **mettre en œuvre certaines actions du PLPDMA**, à l'échelle de son territoire.

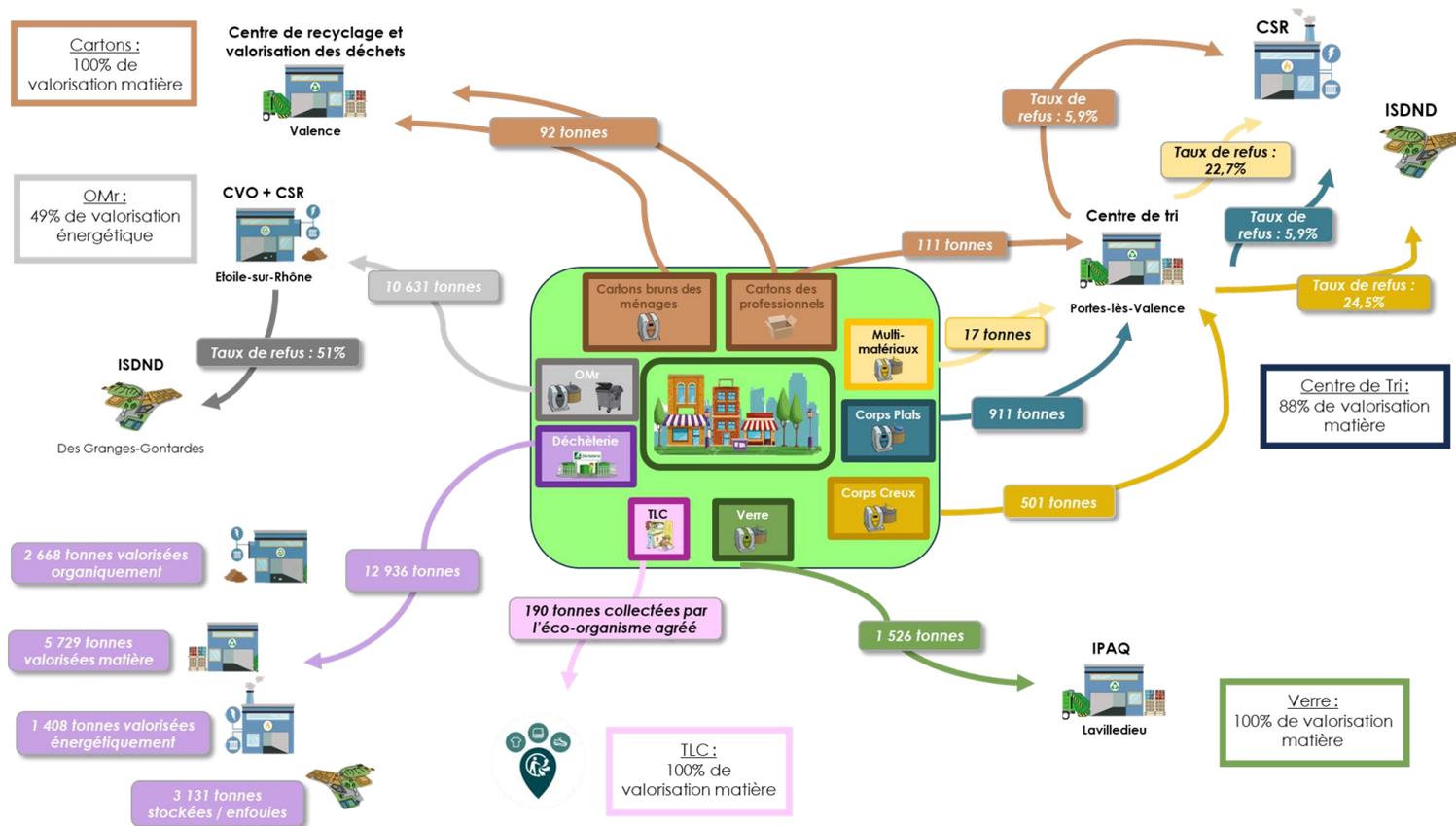
Le **projet d'optimisation du service** se poursuivra en 2023 avec le **déploiement du nouveau schéma de collecte « tout AV » avec basculement progressif des consignes de tri en multi-matériaux**.

Toujours dans un optique d'amélioration du service, la **mise en place de nouveaux services** (enlèvement des dépôts sauvages autour des PAV) **sur le secteur Régie** verra le jour en 2023.

Une année 2022 marquée par la poursuite des investissements indispensables pour pouvoir mettre en œuvre le projet de déploiement du nouveau schéma de collecte. Cette année 2022 ancre ce projet de réorganisation de la collecte avec pour objectif principal de faciliter le geste de tri des usagers (notamment via le passage progressif au multi-matériaux), maîtriser les coûts de fonctionnement du service et ainsi poursuivre son optimisation globale.

L'année 2022 est également marquée par la baisse significative du déficit du service Déchets, qui est due aux actions menées par la collectivité depuis 2020.

SYNOPTIQUE



Le synoptique détaillé est présenté en ANNEXE 1.



Nota bene : l'objectif du SYTRAD est d'atteindre un taux d'enfouissement de 26% en 2022 et 20% en 2023 (actuellement : 53%). En 2021, l'enfouissement de OMr décroît progressivement, suite à la fin des travaux de modernisation sur le centre de valorisation de Beauregard-Baret, sur lequel les déchets combustibles (issus des CVO et du centre de tri) sont préparés sur une chaîne de tri mécanique. Ce combustible (aussi appelés CSR) a vocation d'alimenter des chaufferies collectives ou des installations industrielles françaises. La production de CSR permet une valorisation énergétique supplémentaire pour le SYTRAD et ses collectivités adhérentes.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 : Territoire desservi

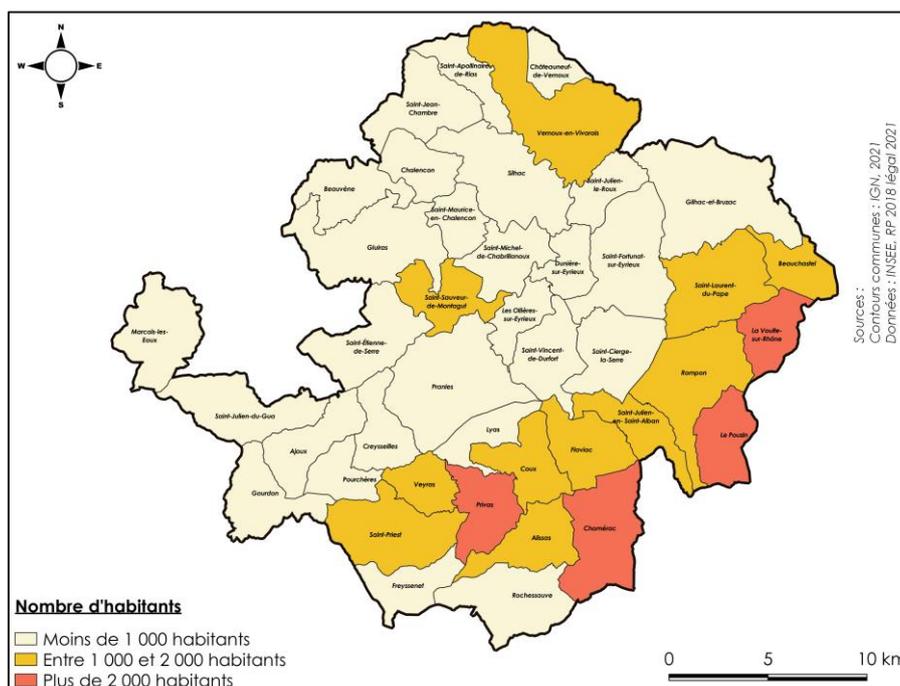
La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a été créée le **31 décembre 2013** pour donner suite à la fusion de la Communauté de Communes de Privas-Rhône et Vallées, de la Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres et de quelques communes des Communautés de Communes de la Roche de Gourdon, des Confluences Drôme Ardèche et des Châtaigniers.

Puis, pour satisfaire aux impératifs de la loi NOTRe, la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et l'ancien périmètre de la CAPCA ont fusionné le **1^{er} janvier 2017**, pour donner naissance à un nouvel ensemble territorial gardant le nom de Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, **établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre**.

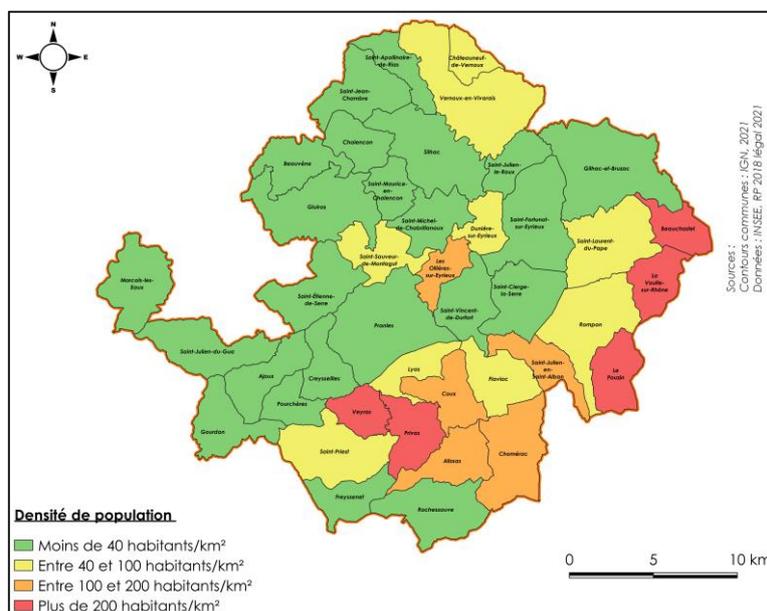
1. Périmètre géographique du service

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche est composée de 42 communes, dont la ville de Privas – préfecture de l'Ardèche, pour une population municipale de **43 792 habitants** au 1^{er} janvier 2022 regroupés dans **23 023 foyers** (en résidences principales et résidences secondaires).

La très grande majorité des communes compte moins de 1 000 habitants (26 communes), douze communes comptent entre 1 000 et 2 000 habitants, et quatre communes (dont Privas) comptent plus de 2 000 habitants.

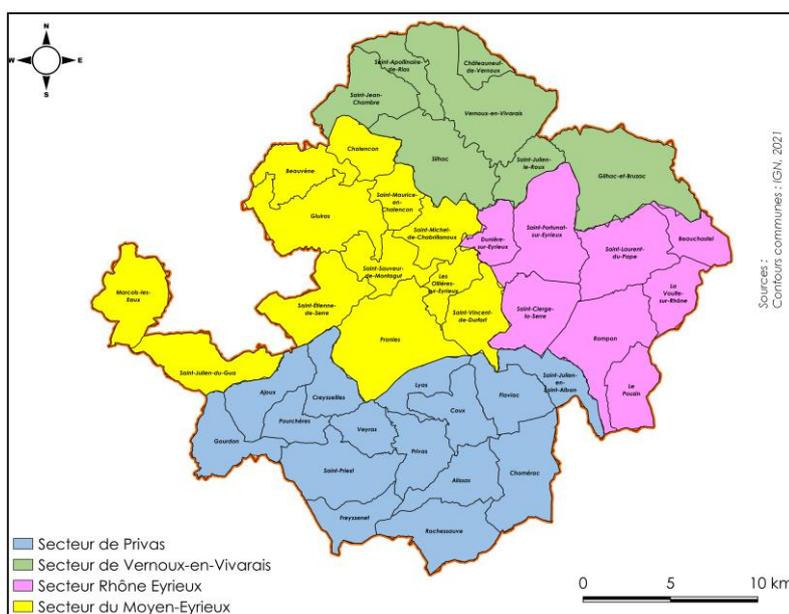


La densité de population de la CAPCA est d'environ **73 hab./km²**, contre 61 hab./km² à l'échelle du département, ce qui classe le territoire comme étant de **typologie mixte à dominante rurale** (c'est-à-dire avec moins de 80 logements par km²).



Le territoire est divisé en 4 secteurs géographiques :

- Le **secteur de Privas** composé de **15 communes** et regroupant **49% de la population** du territoire;
- Le **secteur Rhône Eyrieux** composé de **8 communes** et regroupant **31% de la population** du territoire ;
- Le **secteur du Moyen Eyrieux** composé de **12 communes** et regroupant **12% de la population** du territoire ;
- Le **secteur de Vernoux-en-Vivarais** composé de **7 communes** et regroupant **8% de la population** du territoire.



2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre la collecte et le traitement

Sous l'effet des transferts progressifs de compétences des communes vers les intercommunalités, intervenus depuis 20 ans, une grande partie des services publics locaux et des équipements structurants relève désormais d'une gestion mutualisée entre les communes. La CAPCA exerce ainsi plusieurs **compétences obligatoires**, optionnelles et supplémentaires, **en lieu et place** de ses communes membres, et notamment **la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**.

La **collecte** des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, déchets des déchèteries) est **assurée directement par la CAPCA**, soit en régie, soit par le biais de marchés publics de prestation de service.

Le **traitement des déchets** est quant à lui organisé de façon différente, selon les flux.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les **Ordures Ménagères résiduelles** et la **collecte sélective** – hors verre (emballages en plastique et métalliques, papiers/cartonnettes, cartons bruns) **collectées sur les 42 communes sont traitées par le SYTRAD** (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme) auquel la Communauté d'Agglomération adhère.

Le **verre collecté sur l'ensemble du territoire est traité par un verrier** par le biais d'un **contrat de reprise** signé avec l'éco-organisme Citeo².

Les déchets collectés en **déchèteries sont traités en prestation de service** par le biais de marchés publics.

Des marchés publics de fournitures permettent également à la CAPCA de mettre à disposition des usagers des contenants de pré-collecte (colonnes aériennes ou semi-enterrées), ou encore des véhicules permettant d'assurer la collecte des déchets produits. **Pour l'année 2022, il n'y a pas eu de nouveaux marchés lancés**, les marchés de prestations de service et/ou de fournitures passées en 2020 et 2021 étant toujours actifs ; ils sont rappelés ci-après.

² Eco-organisme agréé par l'État pour organiser et mettre en œuvre le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) entre les collectivités locales et les entreprises de la grande consommation. La REP a permis de réduire l'impact des emballages et des papiers sur la planète, et d'installer le geste de tri et le recyclage dans notre vie quotidienne.

	Prestation concernée	Lots	Attributaires	Date de notification /début des prestations	Dates et durée du marché		
					Échéance initiale (sans reconduction)	Prochaine échéance	
Type de marché public	Fournitures	Achat de bacs roulants de déchets ménagers		ESE France	21/07/2020	20/07/2023	Non concerné
		Fourniture et livraison de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des déchets	1 : aérien	SULO France	02/06/2021	01/06/2023	09/06/2024
			2 : semi-enterrés	ECOL'OR SAS			03/06/2024
			3 : aériens à roulettes	QUADRIA			09/06/2024
		Location et maintenance de 3 camions bennes neufs sans chauffeur pour la collecte des ordures ménagères et emballages	1 : camion à boîte automatique de 19T et benne de 14 m³	FAUN Environnement	27/08/2018	26/08/2020	26/08/2023
			2 : camion à boîte robotisée de 19T et benne de 14 m³	FAUN Environnement	Lot non reconduit au 27/08/2022		
	3 : camion à boîte automatique de 16T et benne de 12 m³		FAUN Environnement	27/08/2018	26/08/2020	26/08/2023	
	Achat d'un camion BOM 26T à chargement vertical avec grue		FAUN Environnement	03/05/2021	Non concerné	Non concerné	
	Prestations de service	Mise à disposition d'équipements, enlèvement, transport et traitement des déchets collectés dans les 6 déchèteries de la CAPCA	1 : déchets verts	ECO DECHETS (07)	01/03/2021	28/02/2023	30/09/2023 (avenants)
			2 : encombrants, cartons, métaux, bois	PLANCHER Environnement (07)			
3 : gravats			PLANCHER Environnement (07)				
4 : Déchets Dangereux Spécifiques			SARPI LA TALAUDIÈRE				
5 : polystyrène			VALORSOL				
Collecte du verre en apport volontaire sur le territoire de la CAPCA		GUERIN LOGISTIQUE	09/04/2021	08/04/2023	08/04/2023 (Pas de retour courrier de reconduction)		
Collecte et transfert des Ordures Ménagères résiduelles en bacs et des cartons des professionnels sur le territoire de la CAPCA		VEOLIA – ONYX ARA	22/06/2021	21/06/2023	30/09/2023 (avenant)		
Collecte des déchets ménagers et assimilés présentés en sacs – Secteurs COIRONS-POURCHERES-Vallée du MEZAYON	Collecte des déchets ménagers sur le circuit des COIRONS	Guy FAURE (07)	Marchés prolongés jusqu'au 30/09/2023 par avenants				
	Collecte des déchets ménagers sur le circuit de POURCHERES	Sylvain BENEVEISE (07)					
	Collecte des déchets ménagers sur le circuit de la vallée du MEZAYON	Commune de Creysseilles (07)					

		Prestation concernée	Attributaires	Date d'attribution du marché	Date de fin des prestations
Type de marché public	Prestations de service – Etudes	Assistance technique à la mise en œuvre de l'optimisation de la collecte des déchets ménagers et de l'extension des consignes de tri	ELIANTE Ingénierie & Environnement / Up to Tri	30/07/2021	29/06/2022
		Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets	ELIANTE Ingénierie & Environnement / Consilium / Up to Tri	02/11/2021	Juillet 2022
		Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration d'un marché de prestations de service avec objectifs de performance relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et à la gestion des déchèteries	OPTAE / HOURCABIE	07/04/2022	Durée max : 06/04/2024
		Assistance technique à la mise en œuvre de l'optimisation de la collecte des déchets ménagers et de l'extension des consignes de tri	ELIANTE Ingénierie & Environnement / Up to Tri	29/11/2022	En cours, jusqu'au 28/11/2023

3. Déchets pris en charge par le service

De façon synthétique, les déchets pris en charge par le service et leur mode de collecte sont présentés ci-dessous.

	Types de déchets								
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages en plastique et métalliques	Papiers /cartonnettes	Multi-matériaux	Verre	Cartons bruns	Textile	Biodéchets	Autres flux assimilables aux DMA ³
Collecte séparée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			
Point d'Apport Volontaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Déchèterie		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>

CHAPITRE 2 : Actions de communication et de sensibilisation sur les déchets

1. Actions et outils réalisés par le SYTRAD

³ Déchets Ménagers et Assimilés

Outils de communication réalisés par le SYTRAD :

Le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire via une approche stratégique de la communication, et, dans ce cadre-là, développe de nombreux outils de communication et d'échanges, disponibles sur www.sytrad.fr.

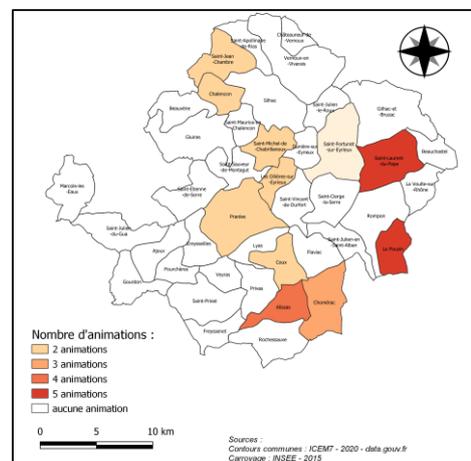
Stratégie de communication du SYTRAD :

« Comment engager les habitants à trier plus et mieux ? Comment mieux faire comprendre le tri ? Comment homogénéiser la communication sur le territoire ? Afin de répondre à ces objectifs, le SYTRAD a élaboré une stratégie de communication autour de trois axes : une campagne de communication sur les fausses excuses ; une communication sur le matériau de l'année pour le grand public ; une opération « Défis Territoire Tri », dédiées plus particulièrement aux structures intercommunales du SYTRAD. »

Animations dans les écoles :

Le SYTRAD propose, à toutes les classes de son territoire (à partir du CE1), deux animations gratuites pour découvrir comment sont gérés les déchets ménagers et adopter les bons gestes au quotidien. Elles sont réalisées en deux temps : « La famille du tri s'agrandit et mise en place du tri dans la classe ! » et « Soyez Éco-responsable ».

Sur le territoire de la CAPCA, **17 classes ont bénéficié d'animations scolaires, soit 372 élèves sensibilisés.**



Visites / « portes ouvertes » des sites de traitement :

Suite aux travaux réalisés sur le centre de tri MÉTRIPOLIS notamment, le SYTRAD organise des visites des installations de traitement, à destination des scolaires et des habitants.

Les visites scolaires ont débuté au centre de tri MÉTRIPOLIS de Portes-lès-Valence à partir de février 2022. 15 visites ont été réalisées pour **385 élèves et 38 accompagnants** du territoire de la CAPCA.



Concernant les visites extra-scolaires, 30 personnes ont visité le Centre de valorisation Organique (CVO) d'Etoiles-sur-Rhône et 65 personnes ont visité le centre de tri MÉTRIPOLIS, soit **95 personnes sensibilisées.**



Une augmentation des publics sensibilisés, via notamment les visites de sites de traitement du SYTRAD pour les scolaires et le grand public.

2. Distribution des kits évènementiels par la CAPCA

Depuis mai 2016, la CAPCA met du matériel de tri à la disposition des associations locales, des mairies ou de tout organisme autorisé à en bénéficier.

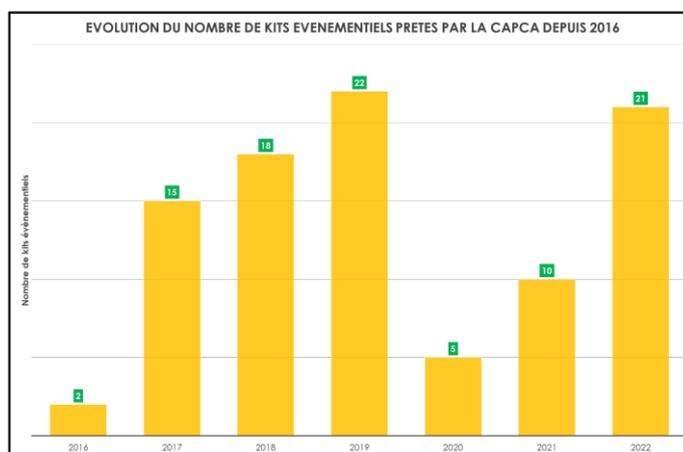


Vite monté et facile à installer, le collecteur double flux permet de collecter en même temps les Ordures Ménagères résiduelles et les emballages recyclables. Un panneau disposé au-dessus du collecteur communique des informations claires et précises sur les consignes de tri. Les sacs noirs doivent être déposés dans les bacs à Ordures Ménagères résiduelles, les sacs transparents doivent être vidés dans les bacs jaunes ou les containers d'apport volontaire de tri selon le secteur.

La liste détaillée des prêts de kits évènementiels est présentée en **ANNEXE 2**.

En 2022, **10 kits évènementiels** ont été **prêtés par la CAPCA** pour des manifestations publiques.

Après une très forte chute en 2020 liée à la crise sanitaire, les confinements successifs et l'arrêt des manifestations publiques, le nombre de prêts de kits évènementiels a repris progressivement. En 2022, il a **doublé par rapport à 2021**, et retrouve ainsi quasiment le niveau de 2019.



Une augmentation des prêts de kits évènementiels liée à la reprise des manifestations en post-covid. Une sensibilisation des publics en hors foyer à poursuivre : « le tri, c'est partout ! ».

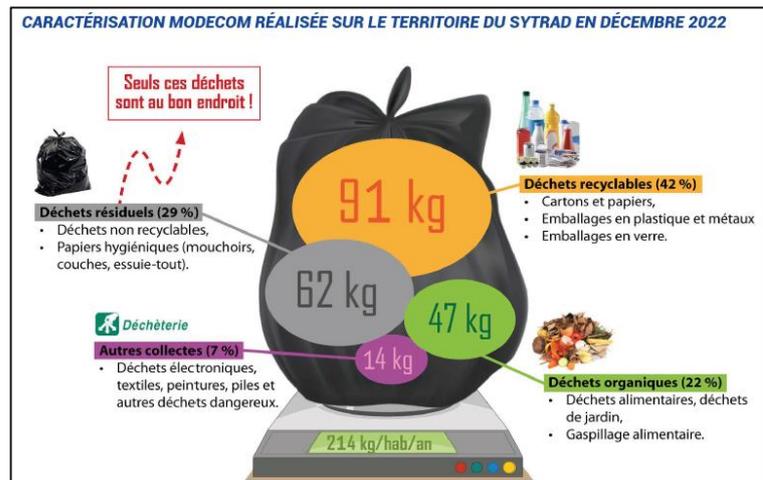
CHAPITRE 3 : Prévention des déchets

1. Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)

Pour répondre aux obligations réglementaires, le SYTRAD et ses collectivités membres dont la CAPCA fait partie, s'engagent, à l'échelle de leur territoire, autour d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, dans le but de proposer des actions permettant de réduire la quantité de déchets produite par chaque habitant, avec pour slogan : **« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ».**

L'objectif du PLPDMA est de **réduire de 7% la quantité de déchets jetés quotidiennement aux Ordures Ménagères résiduelles d'ici 2025**, soit environ **7 kg de déchets/habitant/an**.

En 2022, le SYTRAD a mené de nouvelles caractérisations d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) selon la méthode MODECOM (les précédentes datant de 2019). Les résultats montrent une **diminution globale de -5% du ratio en kg/hab./an entre 2019 et 2022 : 214 kg/hab./an** en 2022 contre 226 kg/hab./an.

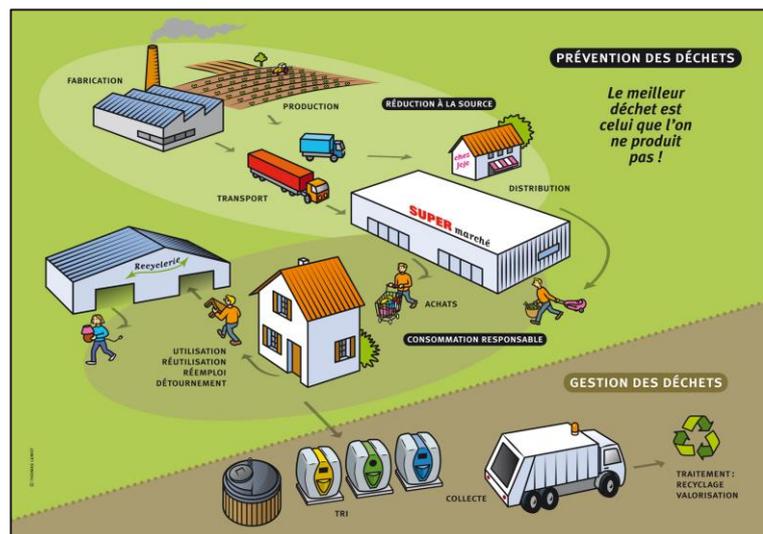


Les marges de manœuvre restent encore très importante en termes de tri et de réduction des déchets, puisque **seuls 29% des déchets de la poubelle grise sont au bon endroit**. Les **71% restants doivent faire l'objet d'actions de prévention et de réduction**. La collaboration entre le SYTRAD et la CAPCA doit permettre de mettre en place les actions correspondantes.

Le programme d'actions 2019-2025 du PLPDMA est présenté en **ANNEXE 3**.

Le bilan 2022, année 3 du Programme est présenté en **ANNEXE 4**.

L'axe II concerne **l'évitement de la production de déchets verts** (biodéchets [ndlr]) **et l'encouragement de la gestion de proximité de biodéchets**, avec le **développement du compostage domestique (individuel et collectif) et la promotion du broyage/paillage des déchets verts**.



Plan de Prévention « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! » - Source : site Internet SYTRAD

»»» **Des marges de manœuvre encore importantes à mettre en place pour prévenir et éviter la production de déchets, en poursuivant la collaboration avec le SYTRAD.**

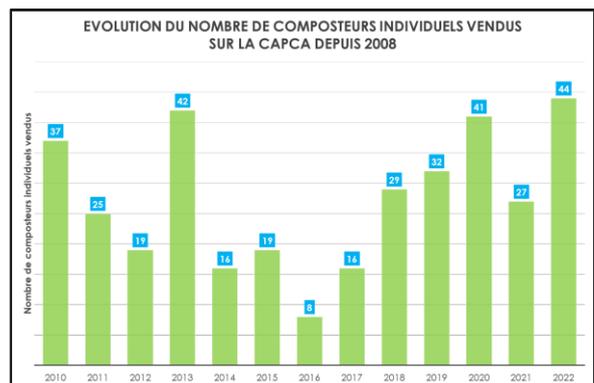
2. Distribution de composteurs individuels

Depuis 2008, la CAPCA et le SYTRAD ont lancé une opération de sensibilisation sur le compostage domestique afin de réduire les déchets à la source. Cette réduction est devenue un enjeu majeur pour la préservation de notre environnement, et s'intègre désormais pour partie dans l'objectif défini par la loi AGEC (avec l'**application à tous du tri à la source des biodéchets au 31/12/2023**). Des composteurs sont mis à disposition des usagers dans les déchèteries communautaires au prix réduit de 30 euros. Ils sont accompagnés de la convention signée avec le SYTRAD, d'un autocollant et d'un livret sur le compostage.



Cette démarche est **basée sur le volontariat** des particuliers et les habitants les plus sensibilisés ont déjà tous leur composteur. De plus, les habitants des communes plus rurales pratiquent parfois le compostage en tas : technique plus rustique mais tout aussi efficace.

Les nombres de composteurs individuels mis à disposition des usagers du territoire de la CAPCA **connaissent de fortes fluctuations** depuis la mise en place de l'opération en 2008. En **2022, le nombre de composteurs individuels mis à disposition des usagers de la CAPCA repart à nouveau à la hausse (+63% entre 2021 et 2022)**.



Pour répondre à l'objectif réglementaire de la loi AGEC, la CAPCA a lancé en novembre 2021 une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets portant sur les déchets verts et sur les restes alimentaires.

Conclusions de l'Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets :

Pour les déchets verts, les *scenarii* qui ont été étudiés (prestation de broyage à domicile et sessions de broyage collectif en régie ou en prestation) montrent un rapport coût / efficacité en termes de détournement de quantités de végétaux peu concluant.

Pour les restes alimentaires, plusieurs cas de figures se présentent selon les modalités de tri à la source proposées : compostage individuel, compostage partagé, collecte en abri-bacs ou colonnes dans les centres villes de Privas, Le Pouzin et La Voulte-sur-Rhône. La CAPCA a ainsi souhaité démarrer par un scénario « Tout compostage » et d'initier la démarche par la distribution intensive de composteurs individuels. Le compostage partagé sera mis en place dans un second temps et éventuellement complété par d'autres solutions, notamment dans le centre-ville de Privas.

3. Mise en place de composteurs partagés

Concernant le compostage partagé, des initiatives locales sont réalisées sur le territoire de la CAPCA.

A Privas, un **composteur partagé a été mis en place dans le quartier « Nouvel Horizon »** au printemps 2022, via un **partenariat entre plusieurs acteurs** (MJC Centre Social Couleurs des liens, CAPCA, Ardèche Habitat, Grdf, Elan Jardins). Le dossier de presse réalisé dans le cadre de l'inauguration du site est présenté en **ANNEXE 5**.



Inauguration site composteur partagé
Quartier « Nouvel Horizon » à Privas -
Source : Le Dauphiné Libéré

A Chomérac, un composteur partagé a été réalisé et mis en place au Quartier de la Vérone. Ce projet, mené à l'initiative d'un habitant qui en assure le suivi, a été soutenu par la Mairie qui a aidé à l'installation du site et créé des panneaux explicatifs.



Inauguration site composteur partagé Quartier de la Vérone à Chomérac –
Source : page Facebook Commune de Chomérac



Une augmentation des composteurs distribués ou mis en place à poursuivre et à accroître pour respecter les objectifs et échéances réglementaires.

4. Économie circulaire et ressourceries

Ressorcerie Trimaran :

Depuis 2021 et par délibération n° 2021-09-15.220, le partenariat avec la ressourcerie Trimaran⁴ permet la **récupération en déchèteries des objets en bon état** qui pourraient bénéficier d'une seconde vie. L'objectif est de **diminuer la production de déchets en favorisant leur réemploi comme moyen de valorisation des déchets** (la réglementation européenne et française fixe dès 2008 la prévention des déchets comme étant l'un des axes importants de l'économie circulaire, à privilégier avant tout autre mode de traitement).



En 2022 la ressourcerie Trimaran est intervenue sur les déchèteries de Flaviac, Privas et Saint-Sauveur-de-Montagut (pour mémoire en 2021, Trimaran intervenait uniquement sur les sites de Flaviac et de Saint-Sauveur-de-Montagut). Les agents valoristes, présents à Flaviac et Saint-Sauveur-de-Montagut le samedi matin et à Privas le mercredi après-midi, le vendredi et le samedi après-midi, sollicitent les déposants pour collecter les objets et matériaux réemployables. Les **objets**



Sources : RA 2022
et site Internet

Trimaran

www.ressourcerie-trimaran.fr



acceptés sont tous les objets de la maison qui ont un potentiel de réemploi : meubles, vaisselle, électroménager, vêtements, livres, jeux et jouets, vélos, articles de bricolage et de jardinage...

Les **objets récupérés** passent entre les mains des **agents valoristes afin d'être triés, nettoyés, consolidés ou relookés, et sont ensuite vendus** dans l'une des trois boutiques de la ressourcerie (deux à Privas et une aux Ollières-sur-Eyrieux).

En 2022, **9,9 tonnes** ont été **collectées par la ressourcerie Trimaran sur les déchèteries de la CAPCA⁵** (dont **92% des tonnages sont collectés sur la déchèterie de Privas**). Pour rappel, en 2021, seulement 0,7 tonne avait été collectée sur les déchèteries de Flaviac et de Saint-Sauveur-de-Montagut.

Les conséquences de cette délibération passée avec Trimaran en 2021 sont une **augmentation de +1314% des tonnages collectés** en amont d'être jetés en déchèteries et ainsi détournés des bennes à encombrants. Ainsi, cela permet d'une part d'**éviter les coûts de collecte et de traitement** correspondants (stockage en ISDND⁶ + TGAP⁷) mais également de **soutenir pleinement l'économie circulaire**.

⁴ La ressourcerie Trimaran est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui fait partie du Réseau National des Ressourceries et du Réseau Régional des Ressourceries d'Auvergne-Rhône-Alpes.

⁵ Source : Rapport d'activités 2022, Ressourcerie Trimaran

⁶ Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

⁷ Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Focus sur les coûts évités de traitement des encombrants sur la déchèterie de Privas :

Actuellement, les encombrants collectés en déchèterie sont **considérés comme des déchets ultimes**. Ils sont **stockés en ISDND**, installations sur laquelle la **TGAP s'applique (45 €HT/tonne)**.

Tonnages encombrants collectés à Privas	Tonnages détournés à Privas	Bilan déchèterie de Privas
<ul style="list-style-type: none">• 1107,24 tonnes• 36% des tonnages totaux collectés sur la CAPCA	<ul style="list-style-type: none">• 9,11 tonnes• 92% des tonnages détournés par Trimaran	<ul style="list-style-type: none">• 0,8% des tonnages entrants sur la déchèterie de Privas sont détournés par Trimaran

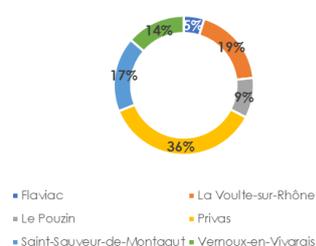
Avec un coût de gestion (collecte et traitement – TGAP incluse) des encombrants de 266 €HT/tonne sur les déchèteries de Flaviac et Privas et 199 €HT/tonne sur la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut, les tonnages détournés en déchèteries **permettent d'éviter à la collectivité un coût de 2 603,56 €HT en 2022**.

En 2023, la **TGAP sur les ISDND augmente** encore de **+16%** et s'élève désormais à **52 €HT/tonne**.

Même si depuis plusieurs années, les **tonnages d'encombrants tendent à diminuer** (-1,6% entre 2021 et 2022), **la faible baisse des tonnages sera absorbée par la très forte hausse de la TGAP**. Les tonnages d'encombrants collectés sur chaque site se répartissent de la façon suivante.

Le plus fort tonnage d'encombrants est collecté sur la déchèterie de Privas, site sur lequel la ressourcerie Trimaran assure déjà des permanences. Toutefois, des **marges de manœuvre et d'amélioration** importantes sont **encore largement possibles**, notamment sur les autres déchèteries de la collectivité.

REPARTITION DES TONNAGES D'ENCOMBRANTS COLLECTES SUR LES DECHETERIES DE LA CAPCA EN 2022



Une très forte augmentation des tonnages d'encombrants détournés des déchèteries par la Ressourcerie Trimaran grâce à une convention signée en 2021, qui permet de proposer une démarche vertueuse en soutenant l'économie circulaire, mais également d'éviter des coûts de fonctionnement pour la collectivité.

Ressourcerie Tremplin Horizon :

La ressourcerie Tremplin Horizon (Réseau des Ressourceries) est présente à Vernoux-en-Vivaraïs. Toutefois, cette dernière ne fait pas de collecte en déchèteries. Les collectes peuvent être réalisées soit en se déplaçant chez les particuliers soit lors d'apports volontaires directement en boutique aux horaires d'ouverture.



Recyclerie La Volte :

La recyclerie La Volte est présente à La Voulte-sur-Rhône. Toutefois, cette dernière ne fait pas de collecte en déchèteries. La recyclerie réceptionne les encombrants pendant les horaires d'ouverture du local ou à domicile.



CHAPITRE 4 : Organisation de la collecte des déchets

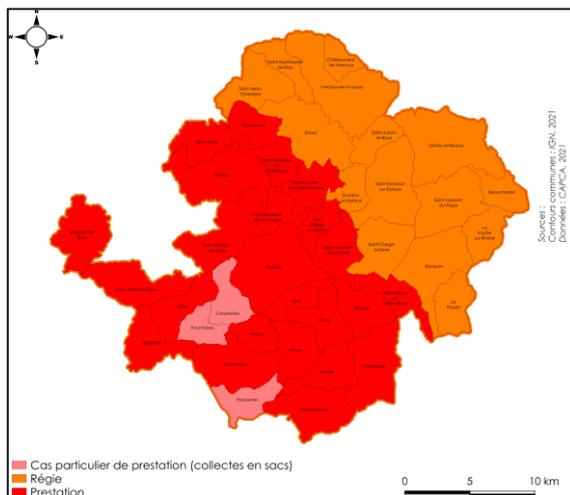
1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Selon les communes, les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont collectées par le biais de quatre types de conteneurs différents : bacs de regroupement, bacs individuels, sacs, conteneurs d'apport volontaire (aériens ou semi-enterrés).

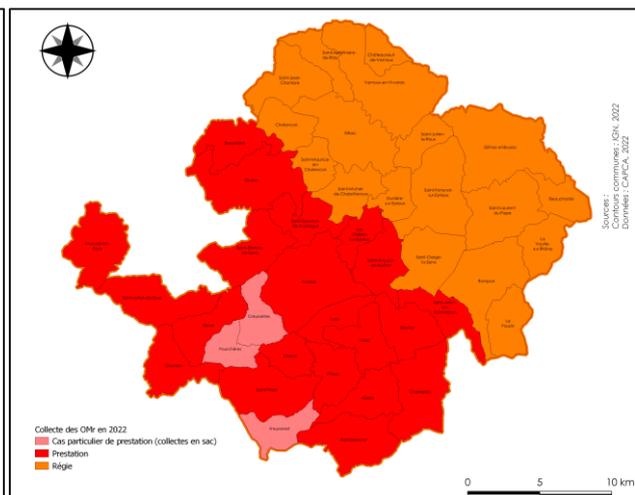
Les bacs de regroupement, encore majoritaires sur le territoire, restent à demeure sur la voie publique. **En moyenne sur la CAPCA, les habitants disposent de 10 litres/habitant/jour** (la moyenne nationale étant à 6 L/hab./jour).

Cette sur-dotation, qui a un impact important sur le coût du service, est issue d'une étude réalisée par la CAPCA en 2019-2020. Elle a conduit la collectivité à réfléchir aux solutions techniques pour réduire les volumes de bacs OMr et par-là même les coûts de fonctionnement du service (collecte et traitement). Ainsi, après une démarche de concertation avec les communes et d'information des usagers engagée en 2021, **la CAPCA a lancé le déploiement opérationnel de conteneurs d'apport volontaire « gros volumes » pour les OMr en mars 2022**. Le **1^{er} secteur concerné par ce changement est le Secteur de Vernoux-en-Vivarais**. En fin d'année 2022, **3 communes du secteur du Moyen Eyrieux** (Chalencon, Saint-Maurice-en-Chalencon et Saint-Michel-de-Chabrilanoux) **ont intégré ce nouveau dispositif**.

La collecte des OMr est réalisée en 2022, selon les secteurs géographiques, soit en régie, soit en prestation de service par le biais de marchés publics. Une modification du périmètre du secteur « Régie » a été opérée en novembre 2022. Les 2 cartes suivantes présentent les différents modes de gestion des OMr pour l'année 2022.



Modes de gestion des OMr de janvier à novembre 2022



Modes de gestion des OMr à partir de novembre 2022

Pour les collectes en bacs, les fréquences de collecte pour chaque commune sont présentées par secteur géographique en **ANNEXE 6**. Elles sont adaptées à la saisonnalité (hiver et été).

2. Le tri sélectif

Le tri sélectif comprend :

- D'une part, les corps creux (ou non fibreux) et d'autre part, les corps plats (fibreux) ;
- Puis sur certaines communes depuis novembre 2022, le multi-matériaux ;
- Le verre ;
- Les cartons bruns.



Corps Creux = non fibreux : Briques, Métaux, Plastiques (tous emballages en plastiques)
Corps Plats = fibreux : Cartonnettes, Papiers-Journaux-Magazines
Multi-matériaux : Briques, Cartonnettes, Métaux, Plastiques (tous emballages en plastiques), Journaux
Cartons Bruns : petits cartons de livraison
Verre : emballages en verre

Modes de gestion, modes de collecte, consignes de tri, codes couleurs et fréquences de collecte :

Toute la collecte sélective, hors verre, est collectée en régie sur les 42 communes du territoire.

Les **Corps Plats** (flux bleu) sont **collectés en Apport Volontaire (AV)** sur l'ensemble du territoire.

Les **Corps Creux** (flux jaune) sont **collectés en AV** sur tout le territoire **sauf sur le secteur du Moyen Eyrieux** où il est collecté en **bacs de regroupement à couvercles jaunes**. Le remplacement de ces bacs par des colonnes aériennes se fait progressivement lors du passage des OMr en apport volontaire. En 2022, les bacs jaunes des communes de Chalencon, Saint-Maurice-en-Chalencon et Saint-Michel-de-Chabrilanoux ont été remplacés par des colonnes AV jaunes.

Sur les communes concernées, le **Multi-Matériaux** (flux jaune) est **collecté en AV**.

Selon les secteurs géographiques, les **Corps Creux**, les **Corps Plats** et le **Multi-Matériaux** sont **collectés une fois par semaine**. Sur certaines communes, la **collecte est fonction du taux de remplissage** des colonnes.

Suite aux travaux réalisés sur le centre de tri du SYTRAD MÉTRIpolis pour permettre la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques (obligation réglementaire de la LTECV n° 2015-992 du 17 août 2015), depuis le 4 octobre 2021, toutes les communes de la CAPCA trient **tous les emballages en plastiques et en métal**.

Tous les papiers et cartonnettes doivent être jetés **dans le conteneur bleu**.

Le **verre est collecté en Apport Volontaire (AV) par un prestataire de service**, via un marché public, sur **deux jours** par semaine.

Pour les **cartons**, plusieurs modes et organisations de collecte coexistent sur le territoire :

- **Secteur du Moyen Eyrieux :**
 - **Colonnes d'apport volontaire** sur 9 communes : **collectées en régie en fonction du remplissage** des colonnes ;

- 3 bennes types « **bennes de déchèteries** » à Marcols-les-Eaux (EHPAD), aux Ollières-sur-Eyrieux (à côté de la menuiserie ANTOULY) et à Saint-Sauveur-de-Montagut (à côté de l'entreprise Ney – le long de l'Eyrieux) : **collectées en prestation de service** dans le cadre du marché public d'enlèvement des bennes de déchèteries **en fonction de leur taux de remplissage** ;

⇒ En 2022, il y a eu **21 enlèvements** des 3 bennes sur l'année, soit une diminution de -43% des enlèvements par rapport à 2021.

- **Secteur de Privas :**

- **Collecte des cartons des commerçants** du centre-ville de Privas et de certaines administrations et autres établissements scolaires de la commune de Privas et quelques points sur Alissas et Chomérac : **collectés en prestation de service** dans le cadre du marché public de collecte des Ordures Ménagères résiduelles, et ce, **une fois par semaine** ;

- **Secteur Rhône-Eyrieux :**

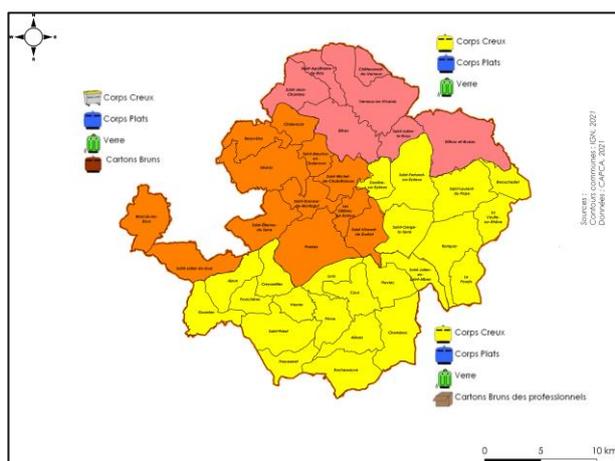
- **Collecte des cartons des commerçants** des communes de Beauchastel, La-Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin (**1 fois par semaine**) et Saint-Laurent-du-Pape (**1 fois par mois**) sur quelques points de collecte⁸ : **collectés en régie**.

- Dans toutes les **déchèteries**, des **bennes spécifiques permettent la collecte des cartons**, avec **accès gratuit pour les particuliers et accès payant pour les professionnels**.

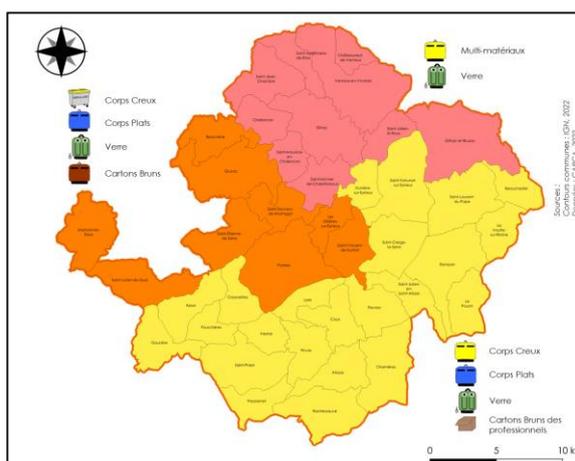
L'ensemble des consignes de tri est rappelé en **ANNEXE 7**.



Nota Bene : l'harmonisation et la densification des moyens de pré-collecte (contenants) démarrée en 2021, s'est poursuivie en 2022 et continuera en 2023. **L'objectif est de proposer un maillage suffisamment dense pour favoriser le geste de tri et ainsi réduire la quantité d'Ordures Ménagères résiduelles produites. Les points de collecte doivent être tous composés de contenants pour les flux de collecte sélective et pour les OMr, sauf avis technique contraire.**



Modes de collecte et consignes de tri de la collecte sélective de janvier à novembre 2022



Modes de collecte et consignes de tri de la collecte sélective à partir de novembre 2022

⁸ Sur ces communes, les points de collecte desservent à 90% des professionnels et à 10% des particuliers.

3. Les déchèteries

La CAPCA dispose de **6 déchèteries** sur son territoire. Elles sont situées à Flaviac, La-Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Privas, Saint-Sauveur-de-Montagut et Vernoux-en-Vivarais. Les **hauts de quai** (zones dédiées aux usagers) sont **gérés en régie**, les **bas de quai** (alvéoles avec les bennes de collecte) **en prestations de services** par le biais de marchés publics.



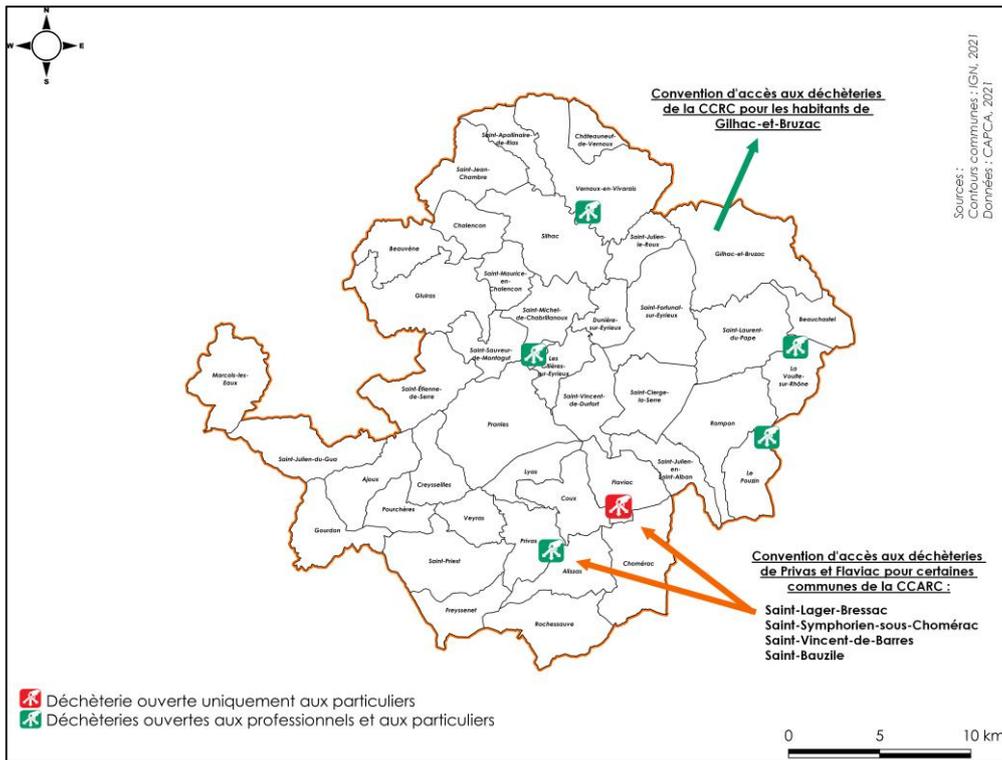
L'intégralité des déchèteries est **ouverte gratuitement aux particuliers** résidant sur le territoire de la CAPCA, **l'accès étant limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule ayant un PTAC inférieur à 3,5 tonnes.**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, via une convention avec la Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC), les habitants des **quartiers du secteur Est de la commune de Gilhac-et-Bruzac** ont **accès aux quatre déchèteries⁹ de la CCRC** étant donné la proximité avec ce territoire, et l'éloignement géographique des déchèteries de la CAPCA. Les cartes d'accès sont gratuites sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Les conditions financières d'accès modifiées en février 2021 étant arrivées à échéance, une nouvelle convention pour 2022 et 2023 avec actualisation des prix a été approuvée en 2022 (délibération n° 2023-02/22/32).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, via une convention avec la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron (ARC), les communes de **Saint-Bauzile, Saint-Lager-Bressac, Saint-Symphorien-sous-Chomérac et Saint-Vincent-de-Barres** ont **accès aux déchèteries de Privas et de Flaviac**, dans les mêmes conditions que les habitants de la CAPCA. Cela représente un peu moins de 3 000 habitants.

L'accès en déchèteries, sauf celle de Flaviac, pour les **professionnels, les associations ou les services techniques municipaux** dont le siège social est situé ou travaillant à titre exceptionnel sur le territoire, est **payant**. Une **convention d'accès** reprenant l'ensemble des conditions techniques et financières est **signée entre les deux parties** (professionnel et CAPCA).

⁹ Guilhaud Granges, Alboussière, Charmes, Touloud



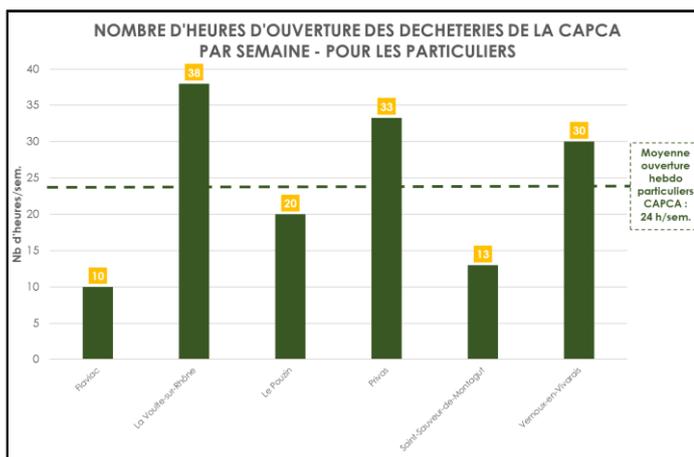
Les déchèteries sont ouvertes aux horaires suivants : **accueil des particuliers** – **accueil des professionnels**.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Flaviac	Matin	FERME	FERME	9h00 - 12h00	FERME	FERME	8h00 - 12h00
	Après-midi	13h45 - 16h45	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
La Voultre-sur-Rhône	Matin	FERME	8h00 - 12h00				
	Après-midi	14h00 - 17h00					
Le Pouzin	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	8h00 - 13h00
	Après-midi	13h30 - 17h30	FERME	13h30 - 17h30	FERME	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Privas	Matin	9h00 - 11h45	9h00 - 11h45	FERME	9h00 - 11h45	9h00 - 11h45	9h00 - 12h00
	Après-midi	13h45 - 17h00					
Saint-Sauveur-de-Montagut (hiver : 8 mois/12)	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	9h00 - 12h00
	Après-midi	FERME	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	FERME	FERME
Saint-Sauveur-de-Montagut (été : 4 mois/12)	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	9h00 - 12h00
	Après-midi	FERME	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	FERME	12h00 - 15h00
Vernoux-en-Vivarois	Matin	8h00 - 12h00					
	Après-midi	FERME	FERME	14h00 - 17h00	FERME	14h00 - 17h00	FERME

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Flaviac - Professionnels	Matin	FERME	FERME	9h00 - 12h00	FERME	FERME	FERME
	Après-midi	13h45 - 16h45	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
La Voultre-sur-Rhône - Professionnels	Matin	FERME	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00	FERME
	Après-midi	14h00 - 17h00	FERME				
Le Pouzin - Professionnels	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
	Après-midi	13h30 - 17h30	FERME	13h30 - 17h30	FERME	13h30 - 17h30	FERME
Privas - Professionnels	Matin	7h45 - 12h00	7h45 - 12h00	FERME	7h45 - 12h00	7h45 - 12h00	FERME
	Après-midi	13h45 - 17h00	FERME				
Saint-Sauveur-de-Montagut (hiver : 8 mois/12) - Professionnels	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
	Après-midi	FERME	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	FERME	FERME
Saint-Sauveur-de-Montagut (été : 4 mois/12) - Professionnels	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
	Après-midi	FERME	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	FERME	FERME
Vernoux-en-Vivarois - Professionnels	Matin	8h00 - 12h00	FERME				
	Après-midi	FERME	FERME	14h00 - 17h00	FERME	14h00 - 17h00	FERME

En 2022, la **modification du schéma de collecte pour les OMr sur le Secteur de Vernoux-en-Vivarais** a permis de réorganiser le service et de **proposer 2 demi-journées d'ouverture supplémentaires sur la déchèterie de Vernoux-en-Vivarais.**

En **moyenne**, les déchèteries de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sont **ouvertes 24 heures/semaine.**



Les **déchèteries complètent la chaîne de gestion et de valorisation des déchets ménagers**, en collectant des **matériaux spécifiques** par leur volume et/ou leur toxicité. **Pour les particuliers**, voici la **liste des déchets acceptés** dans les déchèteries de la CAPCA :



Les déchets verts

DÉCHETS VERTS



Les encombrants

ENCOMBRANTS



Les métaux

MÉTAUX



Les cartons

CARTONS



Les bois traités et non traités

BOIS



Les gravats

DÉBLAIS / GRAVATS



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, avec :

Les appareils dits Gros électroménager hors-froid : lave-linges, lave-vaisselles, fours, etc.

Les appareils dits Gros électroménager froid : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc.

Les écrans : ordinateurs, téléviseurs, consoles de jeux, etc.

Les appareils dit Petit Appareil Ménager : tous les appareils à pile, électriques, téléphones portables, etc.

DEEE

Les Déchets Diffus Spécifiques, avec :

Les produits liquides : solvants, combustibles conditionnés, etc.

Les pâtes : mastics, colles, résines, peintures, paraffine, etc.

Les emballages vides souillés par des produits dangereux

Les produits phytosanitaires et biocides (insecticides, anti-mousses, fongicides, etc.)

Les acides

Les bases (soude, ammoniaque, déboucheurs, etc.)

Les comburants (eau oxygénée, chlore pour piscines, engrais, etc.)

Les filtres à huile

Les aérosols de produits dangereux

Les produits mercuriels

Les produits de laboratoire

Les huiles de moteur usagées générées lors d'opérations de vidange et d'entretien des véhicules



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES(DDS)



POLYSTYRÈNE

Le polystyrène



MOBILIER

Les matelas et mobiliers



LAMPES

Les lampes et ampoules



TEXTILES
CHAUSSURES

Les vêtements, linge de maison et chaussures



PLASTIQUES

Les plastiques : mobilier de jardin, suremballage



HUILES DE FRITURES

Les huiles alimentaires usagées



RADIOGRAPHIES

Les radiographies médicales



PNEUMATIQUES

Les pneus de voiture



CAPSULES
CAFÉ

Les capsules de café Nespresso usagées



L'amiante (sur certains sites)



Nota Bene : attention, tous les matériaux listés ci-dessus ne sont pas forcément tous acceptés sur les 6 déchèteries de la CAPCA, pour des raisons de place disponible sur site.

Pour les professionnels, seuls les déchets suivants sont acceptés : **encombrants, métaux, papiers/cartons, déchets verts, bois.**



Ne sont pas acceptés en déchèteries :

- Les déchets ménagers non recyclables (ordures ménagères résiduelles) ;
- Les déchets artisanaux et commerciaux autres que ceux précisés ci-dessus ;
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif (extincteurs), autres que ceux précisés ci-avant ;
- Les déchets anatomiques ou infectieux (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux – DASRI), les cadavres d'animaux ;
- Les médicaments ;
- Les bouteilles de gaz.

En 2022, le nombre de passages en déchèteries est de **135 307 visites/an**, contre **138 503** passages en 2021, soit une diminution de -2% des passages entre 2021 et 2022.



Nota Bene : les nombres de passages durant l'année 2021 n'avaient pas été comptabilisés pour la déchèterie de Flaviac. Lors du précédent exercice, une estimation du nombre d'entrées sur la déchèterie de Flaviac avait été faite. Les évolutions entre 2021 et 2022 sont réalisées sur le nombre de passages estimés pour l'année 2021.

Déchèteries	2017	2018	2019	2020	2021	2021 "corrigé"	2022	Evolution 2021 « corrigé » / 2022
Flaviac	6 309	7 159	8 041	6 025	Pas de données	6 884	8 231	20%
La Voulte-sur-Rhône	27 768	29 480	28 005	35 504	38 116	38 116	35 284	-7%
Le Pouzin	12 844	13 051	12 425	11 872	13 609	13 609	13 100	-4%
Privas	61 327	62 158	65 465	53 377	57 507	57 507	59 502	3%
Saint-Sauveur-de-Montagut	7 186	8 022	8 828	6 920	6 734	7 739	8 103	5%
Vernoux-en-Vivarais	-	-	15 028	14 269	12 420	14 649	11 087	-24%
TOTAL	115 434	119 870	137 792	127 967	128 386	138 503	135 307	-2%

Le nombre de visites en déchèteries comptabilisées en 2022 a légèrement diminué par rapport à 2021.

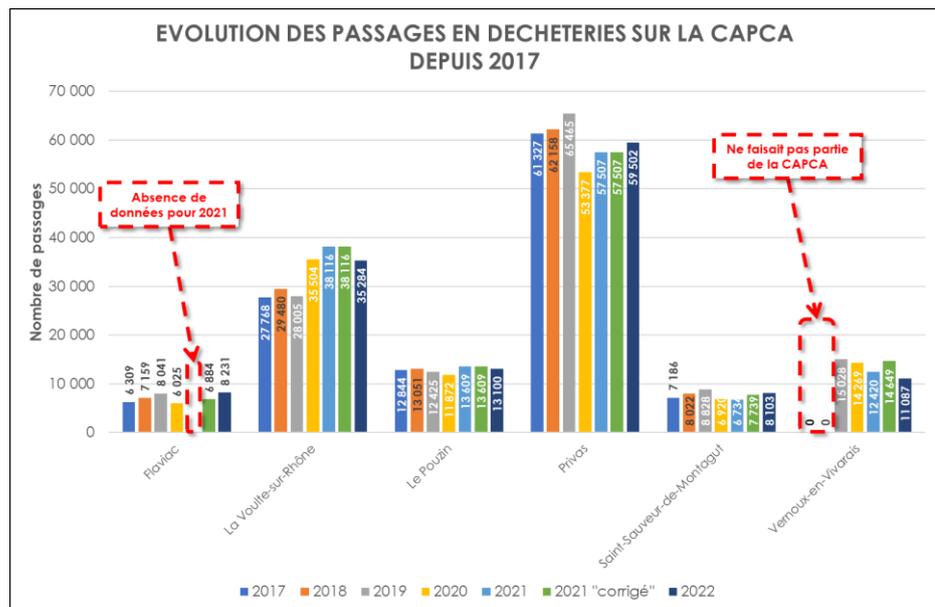
Toutefois, ces **chiffres ne reflètent pas totalement la réalité**, car le **comptage des entrées n'a pas été réalisé de façon régulière sur certains sites** durant l'année 2021.

Au vu des données disponibles pour l'année 2021, la déchèterie du Pouzin a enregistré une diminution de -4% de passages entre 2021 et 2022. Celle de Privas a enregistré une hausse de fréquentation de +3% entre 2021 et 2022. La déchèterie de La Voult-sur-Rhône enregistre une baisse de -7%, mais avec des données qui étaient incomplètes sur le dernier trimestre 2021.

Pour les déchèteries de Saint-Sauveur-de-Montagut et de Vernoux-en-Vivarais, le nombre total de visites pour 2021 avait été estimé par rapport à la moyenne de fréquentation des années antérieures. Ainsi, à Saint-Sauveur-de-Montagut, l'augmentation est de +5%, tandis que Vernoux-en-Vivarais enregistre une baisse de -24% des entrées, alors que le site est ouvert 2 ½ journées supplémentaires par semaine depuis mi-mai 2022.

La déchèterie de Flaviac enregistre la plus forte augmentation du nombre de passages entre 2021 et 2022, +20%. Toutefois, en 2021, aucune donnée n'avait été relevée et l'augmentation de la fréquentation est à prendre avec précaution.

En tenant compte des estimations faites pour l'année 2021, une diminution du **nombre de passages en déchèteries** de -2% est observée entre 2021 et 2022.



4. Les textiles-linges-chaussures

Pour répondre à la réglementation¹⁰ stipulant que les metteurs sur le marché français des Textiles-Linges-Chaussures (TLC) neufs destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits, l'éco-organisme Eco TLC, devenu désormais Refashion a été créé.

¹⁰ Article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement

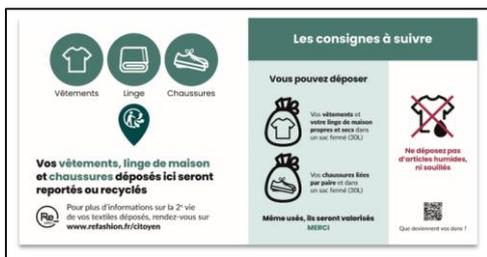
La CAPCA a conventionné avec l'éco-organisme, ce qui lui permet de proposer aux usagers un service de collecte, via des bornes d'apport volontaire réparties sur différents points du territoire, ainsi que l'information nécessaire pour détourner les TLC usagés du flux des Ordures Ménagères résiduelles.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de bornes /emplacements	40	41	43	43	50	51

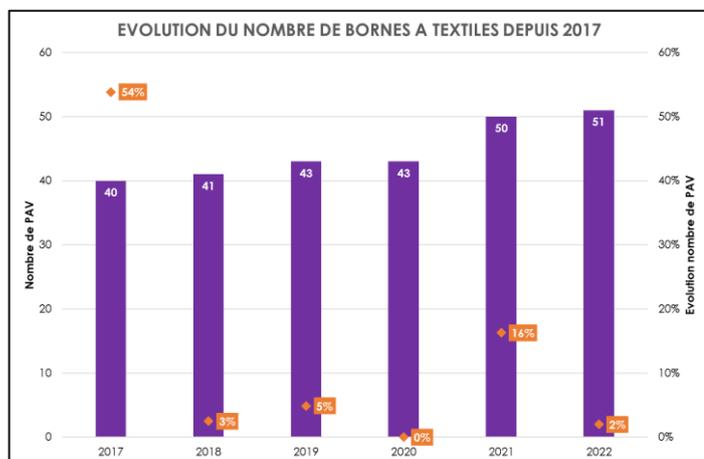


Nota Bene : certains nombres de bornes indiquées dans le RPQS 2021 n'étaient pas à jour. Ils ont été modifié ci-dessus.

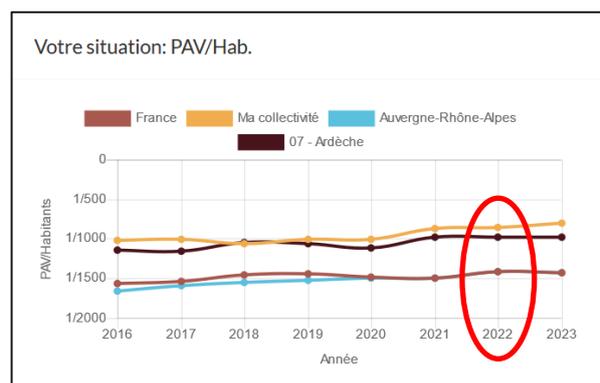
En 2022, 51 bornes à textiles sont installées sur le territoire de la CAPCA, soit **1 borne de plus par rapport à 2021 (+2%)**.



Consignes de tri TLC - Source : site Internet Refashion www.refashion.fr



Le maillage de bornes à textiles pour l'année 2022 est de **1 PAV/859 habitants**, contre 1/986 hab. en Ardèche (-13%), 1/1415 hab. en Auvergne-Rhône-Alpes (-39%) et 1/1416 hab. en France (-39%). Ainsi, le **réseau de PAV textiles sur la CAPCA est bon** puisqu'en 2022, 1 borne à textiles sur l'Agglo dessert moins d'habitant que les moyennes nationales, ce qui est positif.



Source : site Internet Refashion www.refashion.fr



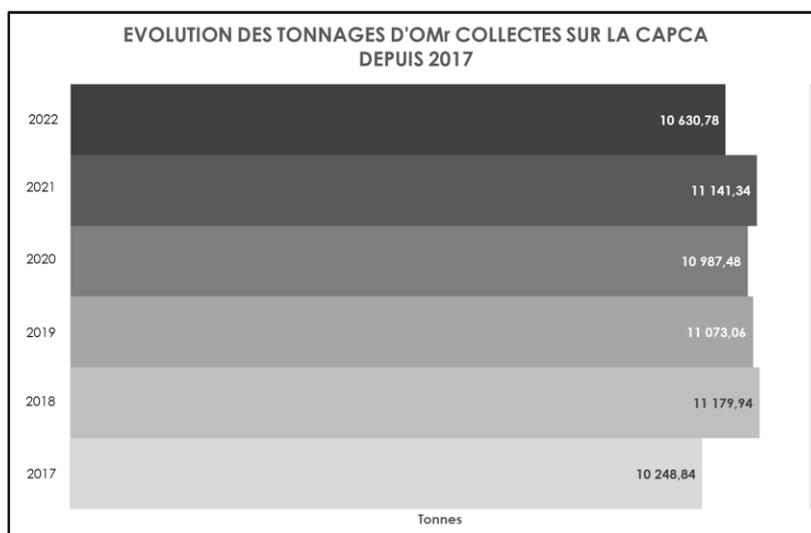
Une réorganisation technique avec un renforcement progressif des services proposées aux usagers à poursuivre.

CHAPITRE 5 : Bilan des déchets collectés

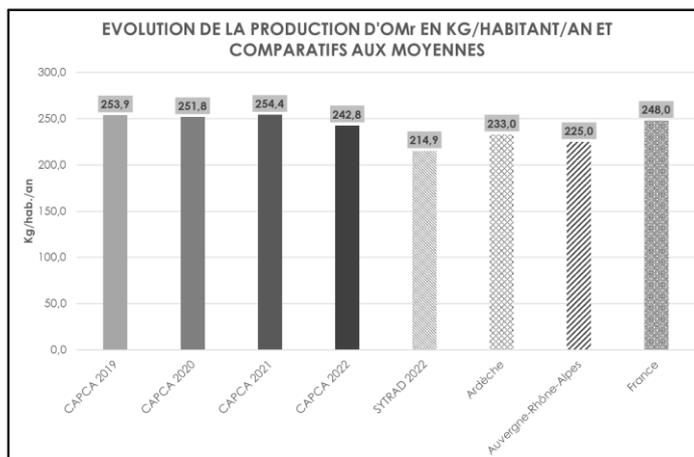
1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

En 2022, **10 631 d'OMr** ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 11 141 tonnes en 2021. Les tonnages d'OMr **diminuent de -5%** par rapport à l'année 2021.

La tendance à la baisse observée depuis 2018 est à nouveau observée après une légère augmentation en 2021. Il est à noter qu'en 2017, le secteur de Vernoux-en-Vivarais ne faisait pas encore partie de la CAPCA, d'où un tonnage d'OMr collecté plus faible de presque 1 000 tonnes/an.



Si l'on ramène les tonnages d'OMr collectés sur le territoire de la CAPCA par rapport à la population municipale desservie¹¹, la production d'OMr pour 2022 est de **242,8 kg/hab./an**, contre 254,4 kg/hab./an en 2021.



Comme en 2021, la **production d'OMr de la CAPCA pour l'année 2022 reste supérieure aux moyennes** du SYTRAD (+13%), départementales (+4%) et régionales (+8).

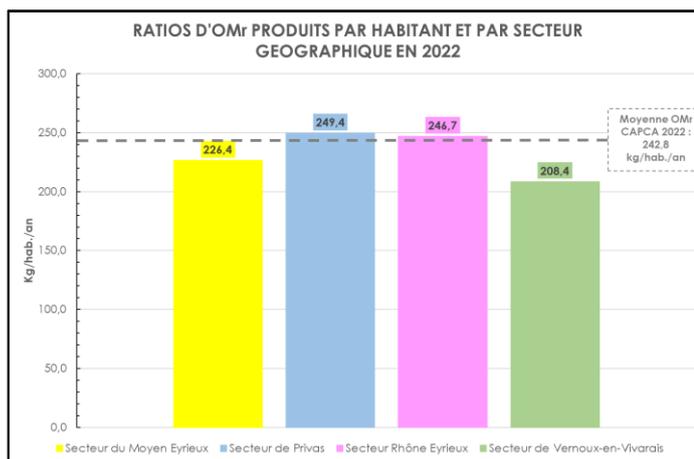
Cependant, les écarts aux moyennes départementales et régionales ont diminué par rapport à l'année dernière et le ratio OMr de la CAPCA est passé pour l'année 2022 en-dessous de la moyenne nationale¹² (-2%).

Les tonnages d'OMr collectés par secteur géographique du territoire ont pu être isolés et les ratios de production en kg/habitant pour l'année concernée ont été calculé en fonction de la population recensée sur chacun de ces secteurs.

¹¹ Les populations municipales sont issues du recensement de l'INSEE, légales au 1^{er} janvier 2022.

¹² Source : enquête nationale ADEME 2019

Les habitants du secteur du Moyen Eyrieux produisent un peu moins que les habitants du reste du territoire. Il s'agit là d'un des secteurs les plus ruraux de l'Agglo, mais également le plus touristique du territoire (avec la vallée de l'Eyrieux et ses villages pittoresques, ou encore, la Dolce Via). L'analyse qui peut en être faite est que les usagers ont peut-être des modes de consommation plus « raisonnée » que sur le reste du territoire. mais également que

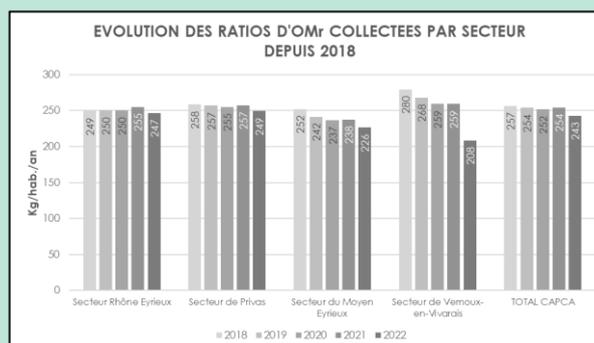
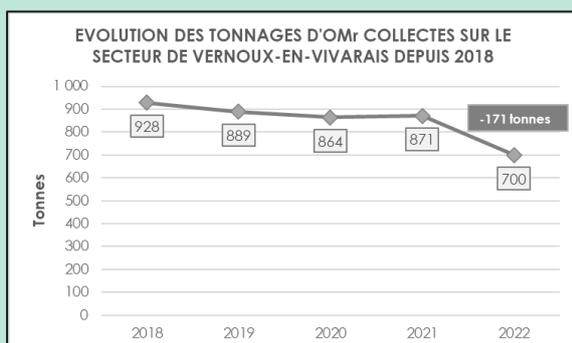
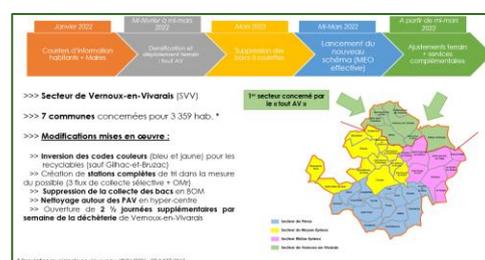


l'activité touristique est peut-être resté impacté par la crise sanitaire. En effet, étant donné que la production est ramenée à la population municipale, c'est-à-dire aux habitants permanents, la production saisonnière devrait engendrer un pic et donc un ratio à l'habitant permanent plus élevé.

Par rapport à 2021, **le secteur de Vernoux-en-Vivarais** qui avait la plus forte production d'OMr en kg/hab. en 2021 et **sur lequel la priorité avait été donnée pour le changement de mode de collecte** (passage à l'apport volontaire), **a vu sa production d'OMr par habitant permanent chuter de -20%** (-700 tonnes sur le secteur par rapport à 2021). Ces résultats sont très positifs pour la suite du déploiement des OMr en AV sur les autres secteurs de la CAPCA.

Focus sur le Secteur de Vernoux-en-Vivarais :

L'année 2022 a été le **point de départ du déploiement « tout AV »** sur les 1ères communes du territoire. Les **évolutions ont été mesurées** et sont **très probants** : **-171 tonnes d'OMr collectées** en 2022 par rapport à 2021, et un **ratio en kg/hab./an sur ce secteur largement inférieur à la moyenne CAPCA**, dont la baisse par rapport aux années précédentes est clairement observée.

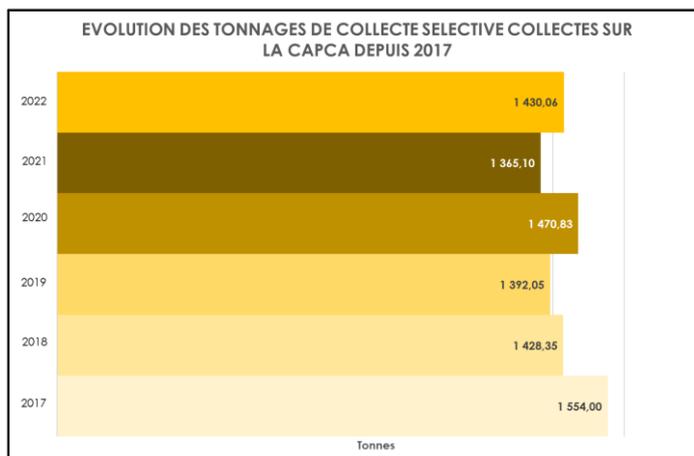


»»» Une diminution globale des tonnages d'OMr collectés sur la collectivité, très fortement impactés (positivement) par le passage au « tout AV » sur le secteur de Vernoux-en-Vivarais.

2. Le tri sélectif

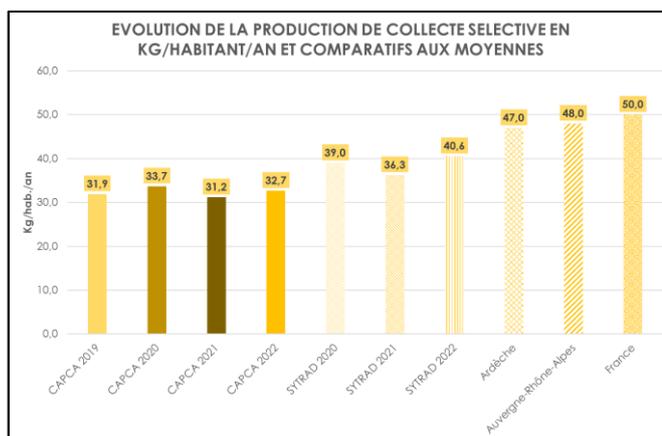
L'organisation des tournées de collecte (pas de sectorisation géographique possible) et les modifications apportées au schéma de collecte pour le tri sélectif sur le Secteur de Vernoux-en-Vivarais et sur 3 communes du Secteur du Moyen Eyrieux en 2022 (passage au multi-matériaux en novembre 2022) ne permettent plus de comparaisons avec les moyennes nationales (les résultats proposés ne seront pas représentatifs de la totalité du territoire). Ainsi, à partir de 2022, les résultats de la collecte sélective pour tout le territoire de la CAPCA sont regroupés, pour pouvoir être comparés aux moyennes nationales.

En 2022, **1 430 tonnes** d'emballages et de papiers-cartons ont été collectés sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 1 365 tonnes en 2021. Les tonnages augmentent donc de **+5%** par rapport à l'année 2021, **après plusieurs années de baisse des tonnages** due à la diminution des tonnages collectés de papiers (la baisse des tonnes de papiers collectés qui pèsent plus lourd que les emballages étant plus importante que la hausse des tonnes d'emballages collectés).



La tendance de diminution des tonnes de papiers collectés est également observée à l'échelle nationale, et peut s'expliquer par la **dématérialisation des journaux et les changements de comportements des usagers** notamment, cette baisse des tonnages étant bénéfique au regard de la prévention (« Le meilleur déchets est celui qu'on ne produit pas »).

Si l'on ramène les tonnages de collecte sélective collectés sur le territoire de la CAPCA par rapport au nombre d'habitants desservis, la production pour 2022 est de **32,7 kg/hab./an**, contre 31,2 kg/hab./an en 2021 (soit **+5%**). Toutefois, en 2022, la production d'emballages et papiers sur la CAPCA est inférieure à la moyenne du SYTRAD 2022 (avec un écart de +24%).



Taux de refus du tri sélectif :

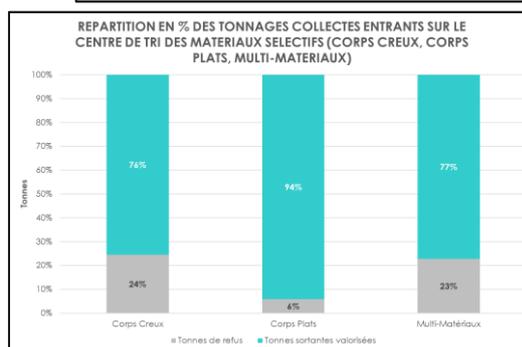
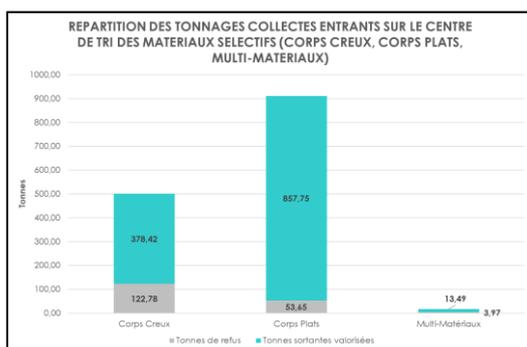
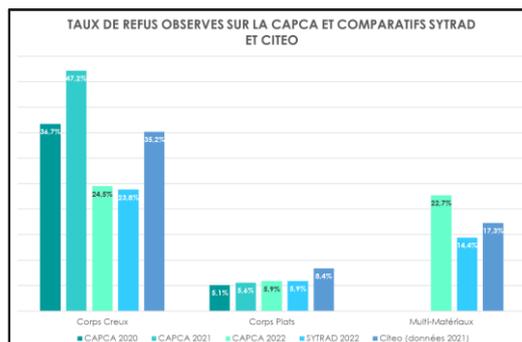
Le taux de refus correspond à la fraction de déchets non conformes au process de tri des collectes sélectives.



En 2022, le taux de refus pour les **Corps Creux sur la CAPCA est de 24,5%**, contre 47,2% en 2021¹³. La quantité de refus issus des corps creux s'élève à 122,78 tonnes.

Le taux de refus 2022 des **Corps Plats sur la CAPCA est de 5,9%**, contre 5,6% en 2021. La quantité de refus issus des corps plats est de 53,65 tonnes.

Le taux de refus 2022 du **Multi-Matériaux sur la CAPCA est de 22,7%**. La quantité de refus issus du multi-matériaux est de 3,97 tonnes.



Le **taux de refus des Corps Creux** collectés en apport volontaire sur la CAPCA en 2022 est **légèrement supérieur à la moyenne observée à l'échelle du SYTRAD (+3%)** mais est **très inférieur à la moyenne nationale Citeo¹⁴ (-30%)**.

A l'inverse, le **taux de refus des Corps Plats** collectés en apport volontaire sur la CAPCA en 2022 est **très légèrement inférieur à la moyenne observée à l'échelle du SYTRAD (-0,5%)** et bien plus **largement inférieur à la moyenne nationale Citeo (-30%)**.

Par contre, le **taux de refus du Multi-Matériaux** collecté en apport volontaire sur la CAPCA (seulement une partie du territoire et à partir du mois de novembre) en 2022 est **nettement supérieur à celui du SYTRAD (+58%) et de Citeo (+31%)**.

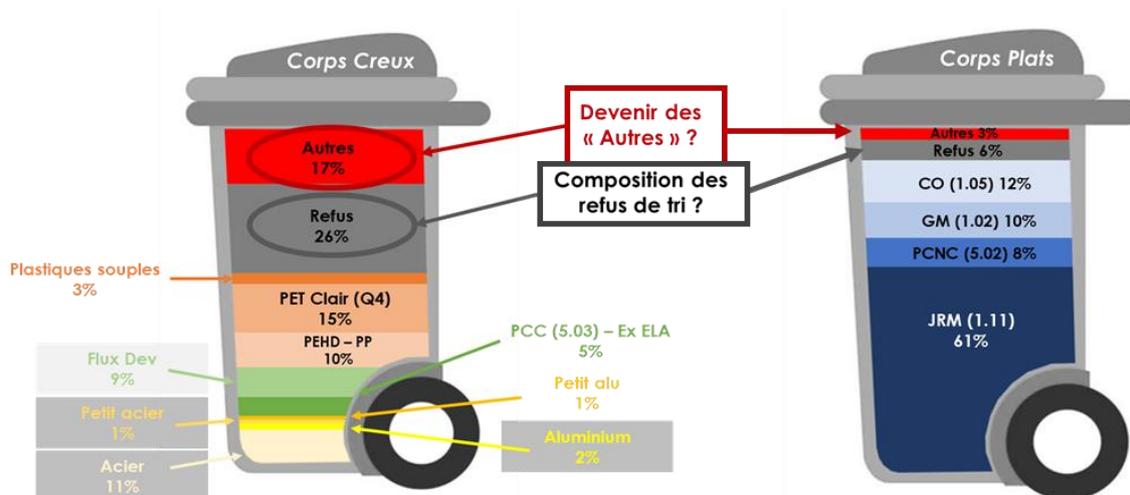


Nota Bene : les taux de refus présentés ci-dessous diffèrent légèrement de ceux annoncés précédemment, avec toutefois des données en % cohérentes (sources – extractions différentes).

La réalisation de **caractérisations dites « en sortie de centre de tri » permet de définir le contenu des collectes sélectives** (Corps Creux, Corps Plats et Multi-Matériaux) par matériaux recyclables, comme présenté ci-dessous.

¹³ Taux de refus 2021 moyen calculé pour les Corps Creux et les Emballages en mélange (collectés sur le secteur du Moyen Eyrieux).

¹⁴ Sur les Corps Creux, Corps Plats et Multi-Matériaux collectés en Apport Volontaire pour le milieu mixte-rural (source : Citeo 2021 – données 2022 non encore connues).

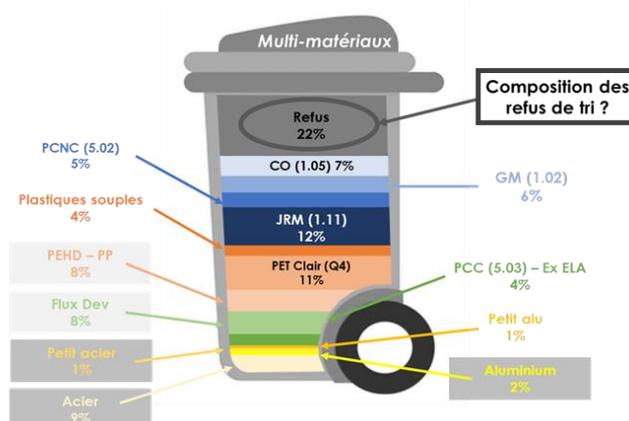


Parmi les « autres matériaux », dans les Corps Creux, on retrouve des cartons ondulés (CO – 1.05), des gros de magasins (GM – 1.02), des journaux-revues-magazines (JRM – 1.11) et des papiers-cartons non complexés (PCNC – 5.02). Avec les consignes de tri « Corps Creux / Corps Plats » telles qu'existantes sur le territoire de la CAPCA en 2022 (le Multi-Matériaux a commencé à être déployé en novembre et uniquement sur 10 communes du territoire), tous ces matériaux ne devraient pas se trouver dans le conteneur « Corps Creux », mais dans le conteneur « Corps Plats ».

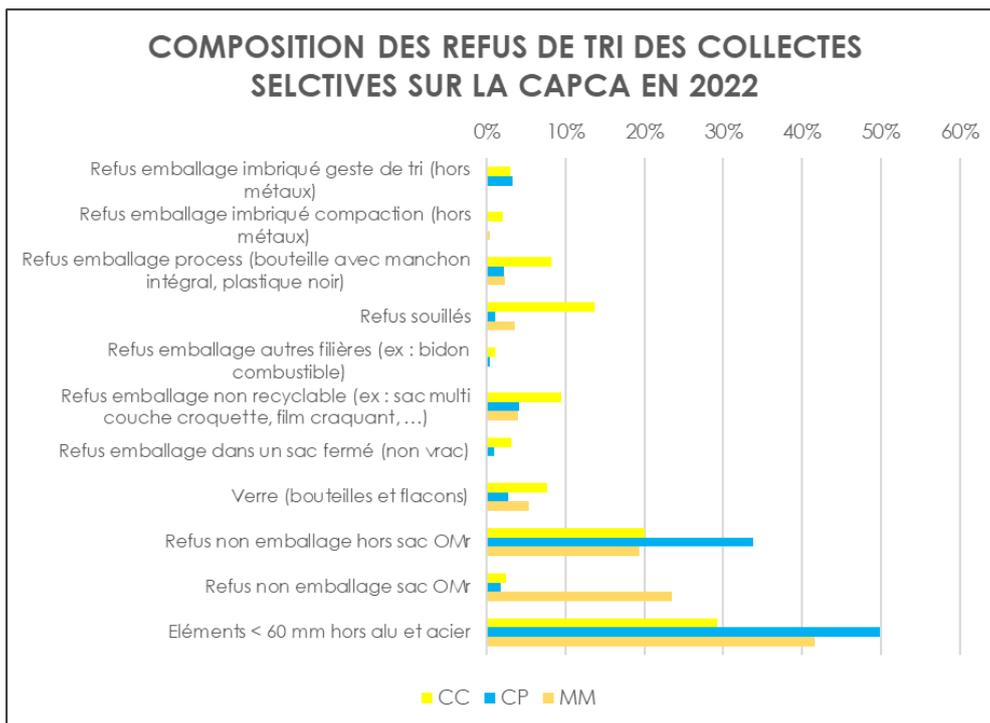
Parmi les « autres matériaux » dans les Corps Plats, on retrouve de l'acier, de l'aluminium, des petits acier, des petits aluminium, du flux développement, du PET clair (Q4), du PEHD-PP, des plastiques souples, des emballages liquides alimentaires (ELA – PCC – 5.03). Avec les consignes de tri « Corps Creux / Corps Plats » telles qu'existantes sur le territoire de la CAPCA en 2022 (le Multi-Matériaux a commencé à être déployé en novembre et uniquement sur 10 communes du territoire), tous ces matériaux ne devraient pas se trouver dans le conteneur « Corps Plats », mais dans le conteneur « Corps Creux ».

Pour le tri du Multi-Matériaux, **tous les matériaux passent sur la chaîne de tri.**

Le **process de tri** au centre de tri va clairement **dans le sens de la simplification du geste de tri, avec des consignes de tri en Multi-Matériaux.**



La **composition des refus de tri** des trois types de consignes de tri de collecte sélective est présentée ci-dessous.



Les 26% de refus de tri dans les Corps Creux sont principalement des éléments inférieurs à 60 mm hors alu et acier (qui passent à travers les grilles de tri), puis des refus qui ne sont pas des emballages ni des sacs OMr, et enfin des refus souillés. Il est à noter qu'il y a tout de même **près de 8% de verre dans les Corps Creux**.

Les 6% de refus de tri dans les Corps Plats sont principalement des éléments inférieurs à 60 mm hors alu et acier, puis des refus qui ne sont pas des emballages ni des sacs OMr, et enfin des refus d'emballage non recyclable (par exemple : sac multi-couches croquettes, films craquants, etc.). La part de **verre dans les Corps Plats s'élève à 3%**.

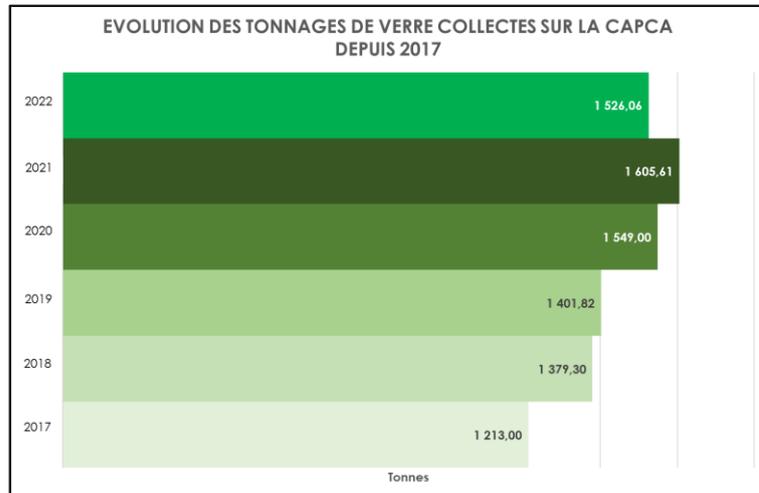
Les 22% de refus de tri dans le Multi-Matériaux sont en très grande majorité des éléments inférieurs à 60 mm hors alu et acier, puis des sacs d'OMr (refus non-emballage sac OMr), et enfin des refus qui ne sont pas des emballages ni des sacs OMr. La quantité de **verre dans le Multi-Matériaux s'élève à un peu plus de 5%**.

»»» **Une augmentation des tonnages de Collecte Sélective observée à l'échelle du territoire et une progression du ratio à l'habitant, qui laissent entrevoir les impacts positifs de la densification des colonnes de tri et de la simplification progressive du geste de tri. Des taux de refus à faire diminuer : « Trier, c'est bien ; bien trier, c'est mieux ! ».**

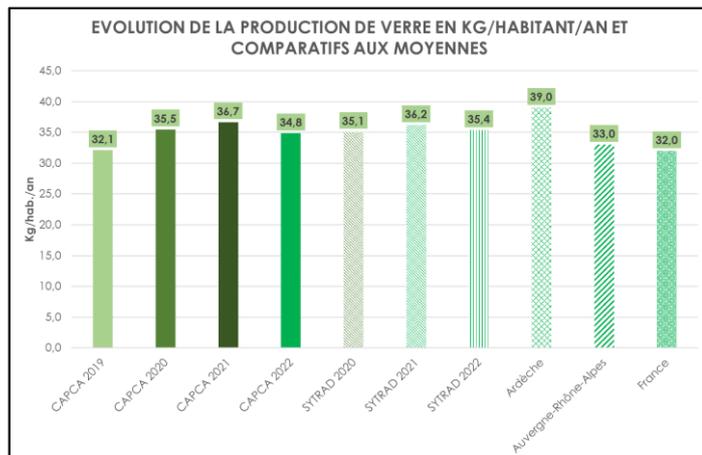
Tonnages de Verre :

En 2022, **1 526 tonnes de verre** ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 1 606 tonnes en 2021. Les tonnages de verre **diminuent donc de -5%** par rapport à l'année 2021.

Depuis 2017, malgré une modification du périmètre territorial entre 2017 et 2018 (en 2017, le secteur de Vernoux-en-Vivarais ne faisait pas encore partie de la CAPCA), les tonnages de verre ne cessaient d'augmenter malgré une hausse plus faible en 2021, mais ceci étant très positif au regard des évolutions réglementaires et environnementales (matériau recyclable à l'infini). Toutefois, en 2022, la tendance s'inverse.



Si l'on ramène les tonnages de verre collectés sur le territoire de la CAPCA par rapport au nombre d'habitants desservis, la production pour 2022 est de **35 kg/hab./an**, contre 37 kg/hab./an en 2021.



Le ratio de la CAPCA pour l'année 2021 est quasi équivalent à celui du SYTRAD (-1%), mais reste inférieur à la moyenne départementale (-11%). En revanche, le ratio CAPCA est supérieur aux moyennes régionales (+6%) et nationales (+9%).

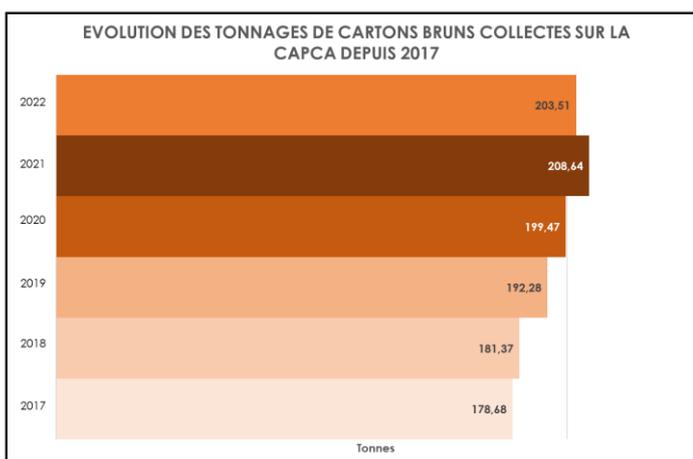


Une diminution des tonnages de verre observée à l'échelle du territoire. Des tonnages à « aller chercher » car il ne faut pas oublier que le verre se recycle à l'infini.

Tonnages Cartons Bruns :

En 2022, **204 tonnes de cartons bruns (hors déchèteries)** ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 209 tonnes en 2021. Les tonnages de cartons bruns **diminuent donc de -2%** par rapport à l'année 2021.

Depuis 2017, malgré une modification du périmètre territorial entre 2017 et 2018 (en 2017, le secteur de Vernoux-en-Vivaraïs ne faisait pas encore partie de la



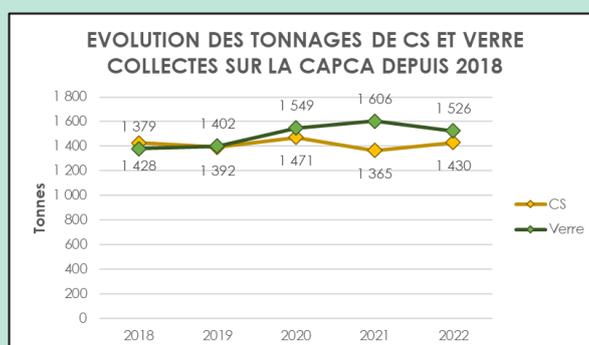
CAPCA), les tonnages de cartons bruns ne cessaient d'augmenter, ce qui est positif au regard des évolutions réglementaires et environnementales, et logique en termes d'habitudes de consommation et notamment dus à la crise sanitaire (il a été observé à l'échelle nationale une forte hausse des livraisons pendant les périodes de confinement), mais qui génère des **fortes contraintes logistiques, techniques et financières** (en termes de coûts de collecte et de transport notamment). Toutefois, en 2022, la **tendance s'inverse avec une baisse des tonnages**.



Une diminution des tonnages de cartons observée à l'échelle du territoire, mais à surveiller car il s'agit d'un service encore assez hétérogène qui doit être développé.

Focus sur la Collecte Sélective :

L'année 2022 est la **1^{ère} année complète en extension des consignes de tri** et avec le début du basculement des consignes de tri vers le multi-matériaux. Au global, les tonnages de **collecte sélective des emballages et papiers repartent à la hausse, après un creux en 2021**, pour atteindre le même niveau qu'en 2020. A l'inverse, les **tonnages de verre**, bien qu'ayant connu un pic de production en 2021, **diminuent en 2022 pour retrouver le niveau de 2020**.



3. Les déchèteries

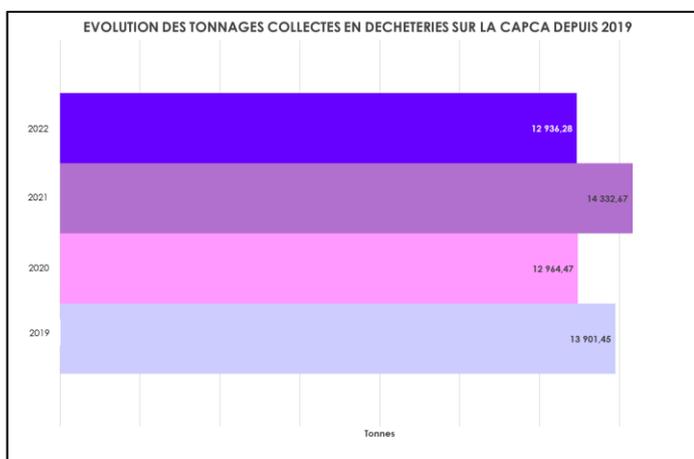
En 2022, **12 936,28 tonnes** de déchets ont été collectées en déchèteries sur le territoire de la CAPCA, contre 14 332,67 tonnes en 2021. Les tonnages collectés en déchèteries diminuent donc de -10% par rapport à l'année 2021. Les tonnages totaux collectés par site sont présentés ci-dessous.

Déchèteries	2019	2020	2021	2022	Différence 2021/2022
Flaviac	404,43	684,20	359,42	460,32	28%
La Voulte-sur-Rhône	3 173,95	3 192,06	3 256,43	2 886,96	-11%
Le Pouzin	1 368,35	1 360,21	1 493,56	1 260,12	-16%
Privas	6 572,72	5 491,10	6 516,16	5 649,93	-13%
Saint-Sauveur-de-Montagut	1 004,81	864,86	1 111,87	1 005,65	-10%
Vernoux-en-Vivarais	1 377,19	1 431,60	1 595,23	1 673,31	5%
TOTAL CAPCA	13 901,45	13 024,02	14 332,67	12 936,28	-10%

Seules les déchèteries Flaviac et de Vernoux-en-Vivarais ont vu leurs tonnages augmenter entre 2021 et 2022. L'augmentation des tonnages sur la déchèterie de Vernoux-en-Vivarais peut notamment s'expliquer par l'accroissement de l'amplitude d'ouverture du site (2 demi-journées supplémentaires à partir du mois de mai, en lien avec la réorganisation du service sur le secteur).

A l'inverse, les tonnages collectés sur les déchèteries de La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Privas et Saint-Sauveur-de-Montagut ont diminué respectivement de -11%, -16%, -13% et -10% entre 2021 et 2022.

Les tonnages collectés en 2022 sur l'ensemble des déchèteries de la CAPCA connaissent de **fortes variations**. Le tonnage 2022 est sensiblement le même que celui de 2020, année avec fermeture des déchèteries.



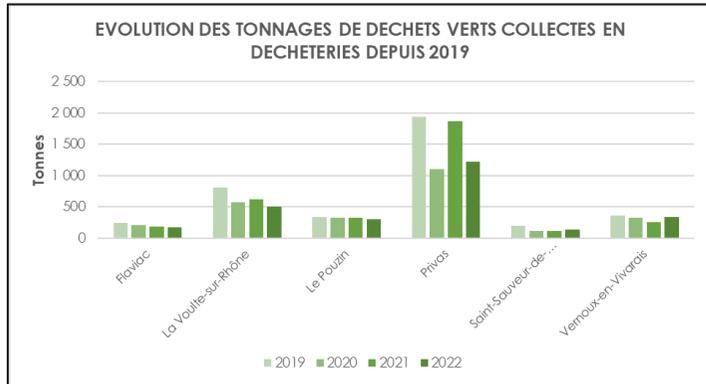
Les tonnages détaillés par flux et par site pour l'année 2022 sont présentés ci-après.

	Déchets verts	Gravats	Encombrants	Bois	Métaux	Cartons	Mobilier	DEEE	DDS (filière EcoDDS)*	DDS (hors filière EcoDDS - prestation de service)	Polystyrène	Amiante	TOTAL
Prestataire/éco-organisme	ECO DECHETS	PLANCHER Environnement	ECO MOBILIER				VALORSOL	SITA SUEZ					
Flaviac	170,82	85,20	144,40	-	-	30,08	-	26,35	-	2,62	0,85	-	460,32
La Voulte-sur-Rhône	498,92	768,10	565,04	337,16	155,11	124,58	276,64	113,20	12,14	14,57	5,41	16,10	2 886,96
Le Pouzin	298,86	299,35	284,04	137,68	53,96	47,60	84,26	33,55	4,07	15,13	1,61	-	1 260,12
Privas	1 223,48	1 356,23	1 107,24	658,72	301,64	216,36	469,13	195,61	27,62	60,02	7,44	26,45	5 649,93
Saint-Sauveur-de-Montagut	137,61	150,50	529,08	-	51,54	86,72	-	31,15	3,84	5,37	1,39	8,45	1 005,65
Vernoux-en-Vivarais	338,61	301,00	416,50	224,72	115,08	121,50	70,60	44,83	1,65	38,36	0,46	-	1 673,31
TOTAL CAPCA	2 668,30	2 960,38	3 046,30	1 358,28	677,33	626,84	900,63	444,67	49,33	136,06	17,16	51,00	12 936,28

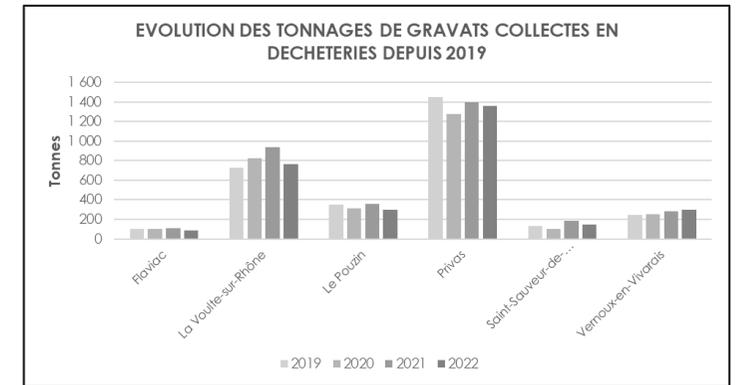
Détail des tonnages de DEEE et DDS (filière Eco DDS et filière hors Eco DDS) :

	Huiles moteur usées	Gros appareil "blanc" (GEHF)	Gros appareil de prod. froid (GEF)	Petit électroménager hors d'usage	Ecrans, dont appareils à tubes cathodiques	Batteries usagées	Corps gras (huiles végétales)	Petits déchets chimiques en mélange (filière Eco DDS)	Petits déchets chimiques en mélange (hors Eco DDS)	Piles et accumulateurs	Tubes fluorescents (lampes-néons)	Pneumatiques hors d'usage	Radios
	DDS (filière hors EcoDDS)	DEEE				DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)
Flaviac	2,34					0,00	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
La Voulte-sur-Rhône	4,14					0,00	1,37	12,14	7,80	0,486	0,52	0,00	0,25
Le Pouzin	2,70					0,00	0,65	4,07	2,56	0,39	0,24	8,59	0,00
Privas	11,25					5,81	2,012	27,62	20,35	1,68	0,78	17,77	0,37
Saint-Sauveur-de-Montagut	2,16					0,00	0,00	3,84	2,85	0,00	0,18	0,00	0,18
Vernoux-en-Vivarais	4,50					0,00	0,06	1,65	0,25	0,443	0,26	32,85	0,00
TOTAL CAPCA	27,09	0,00	0,00	0,00	0,00	5,81	4,37	49,33	33,81	3,00	1,97	59,21	0,81

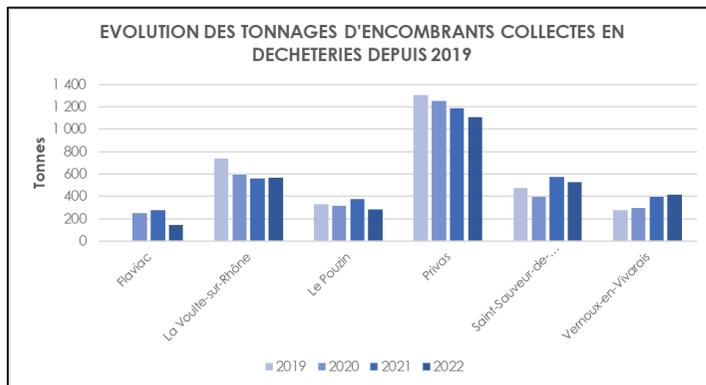
L'évolution des tonnages collectés sur chaque déchèterie depuis 2019 pour les principaux flux (déchets verts, gravats, encombrants, bois, métaux, cartons, mobilier, DEEE) est présentée ci-dessous. Pour rappel, au global, on observe une **diminution de -10% des tonnages de déchets collectés en déchèteries en 2022**, par rapport à 2021.



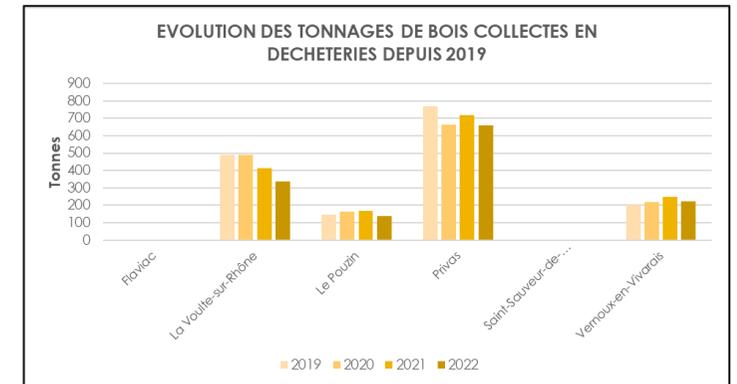
Entre 2021 et 2022, les tonnages de déchets verts diminuent sur tous les sites sauf à Saint-Sauveur-de-Montagu et à Vernoux-en-Vivarais. Sur la déchèterie de Privas, l'année 2022 semble plutôt correspondre aux tonnages collectés en 2020. Les tonnages de déchets verts entrants seront à « surveiller » pour l'année 2023, afin de s'assurer de la tendance observée.



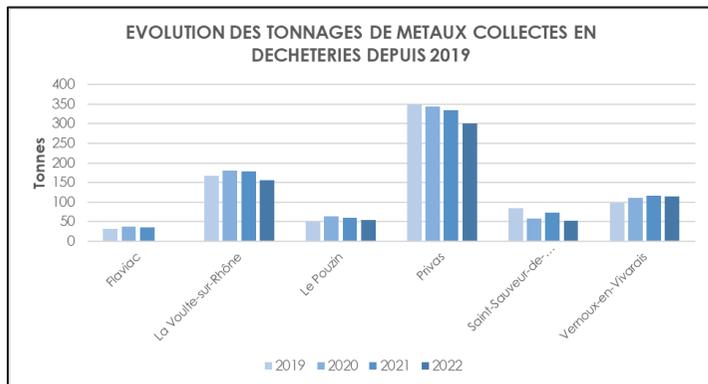
Entre 2021 et 2022, les tonnages de gravats diminuent sur tous les sites sauf à Vernoux-en-Vivarais.



Entre 2021 et 2022, les tonnages d'encombrants diminuent sur tous les sites sauf à Vernoux-en-Vivarais. Ce flux est à mettre en corrélation avec les flux bois et mobilier. Il s'agit également du flux collectés en déchèterie qui coûte le plus cher. La baisse des tonnages de ce flux entrant en déchèterie est positive mais reste toutefois limitée face à l'augmentation encore à venir du coût de la TGAP.

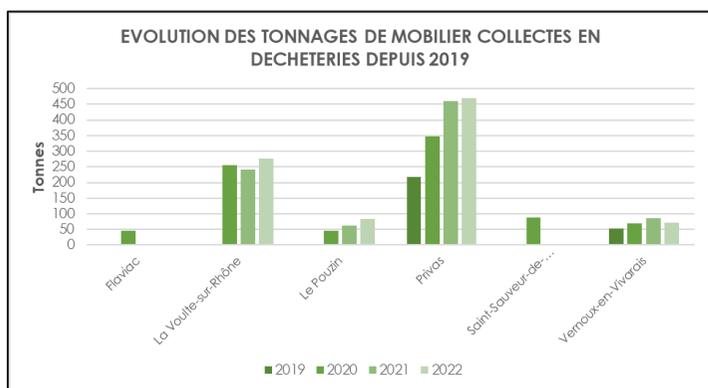
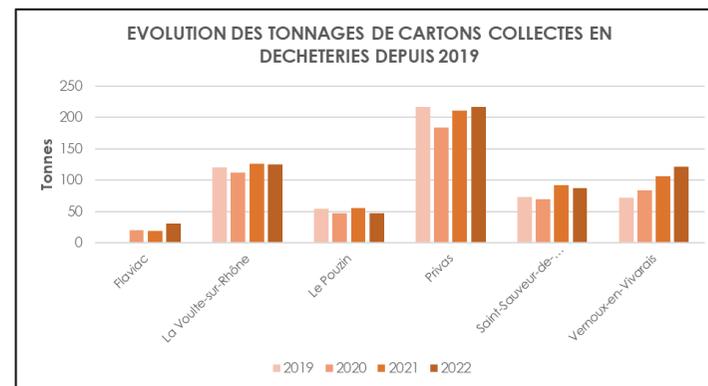


Le bois n'est pas collecté dans toutes les déchèteries. Entre 2021 et 2022, les tonnages de bois diminuent sur tous les sites.



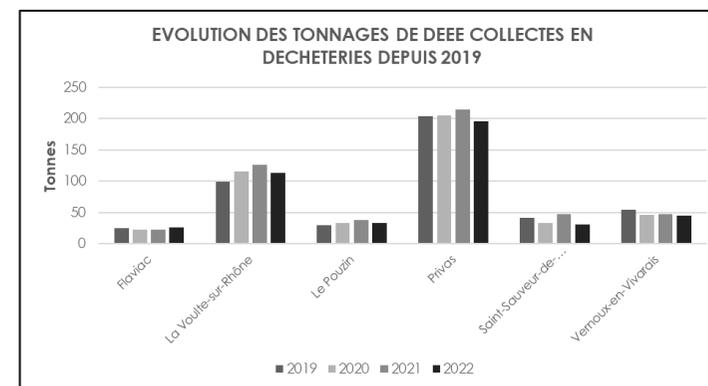
Entre 2021 et 2022, les tonnages de métaux diminuent sur tous les sites. Des recettes sont perçues par la collectivité pour la revente de ce matériau.

Les évolutions entre 2021 et 2022 des tonnages de cartons collectés en déchèteries sont plus variables : ils diminuent à La Voulte-sur-Rhône et Saint-Sauveur-de-Montagut mais augmentent sur les sites de Flaviac, Privas et Vernoux-en-Vivarais.

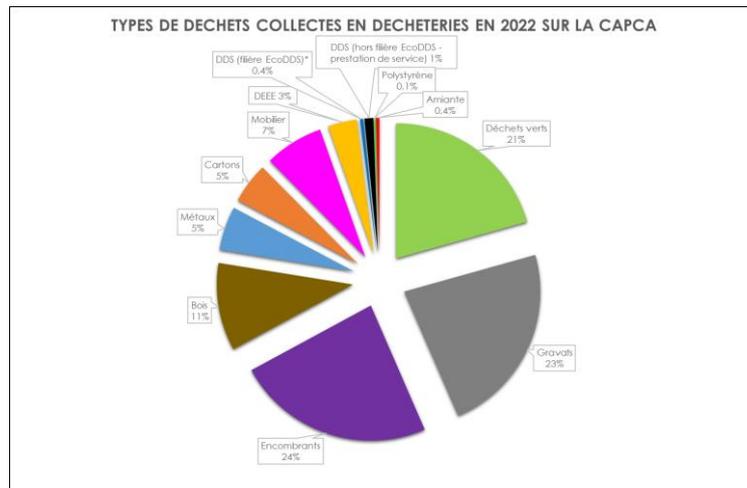


Le mobilier, qui fait l'objet d'une filière REP, n'est pas (plus) collecté dans toutes les déchèteries. Entre 2021 et 2022, les tonnages de mobilier diminuent à Vernoux-en-Vivarais, mais augmentent sur les autres sites (La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin et Privas).

Les DEEE font aussi déjà l'objet d'une filière REP. Entre 2021 et 2022, les tonnages de DEEE diminuent sur tous les sites, sauf à Flaviac.

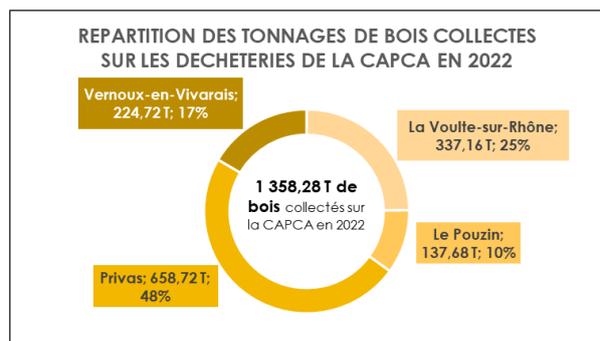
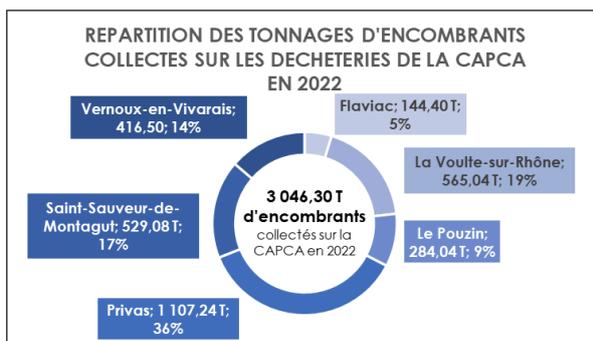
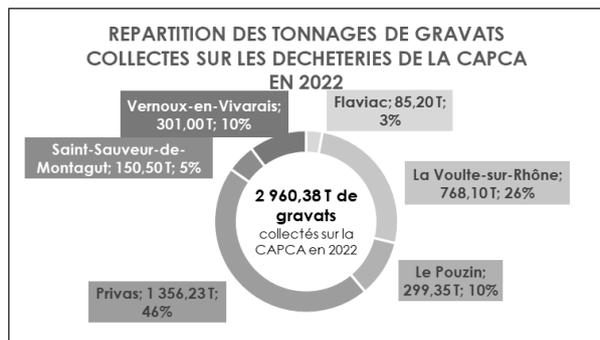
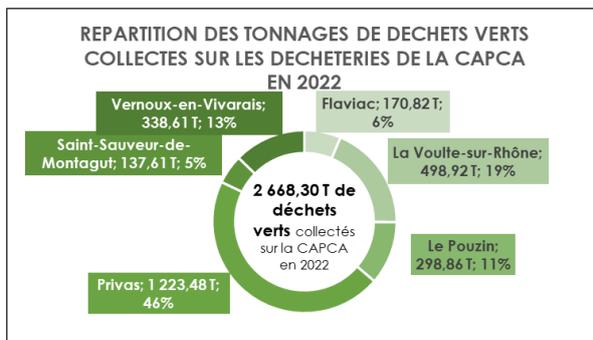


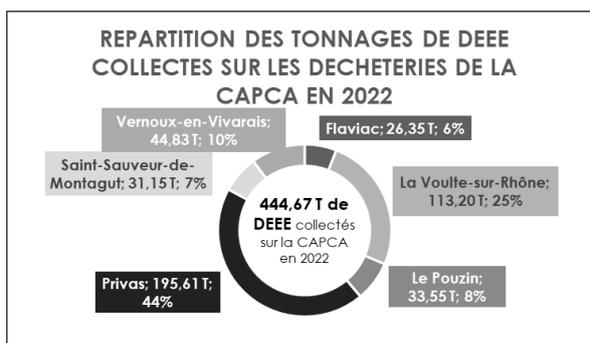
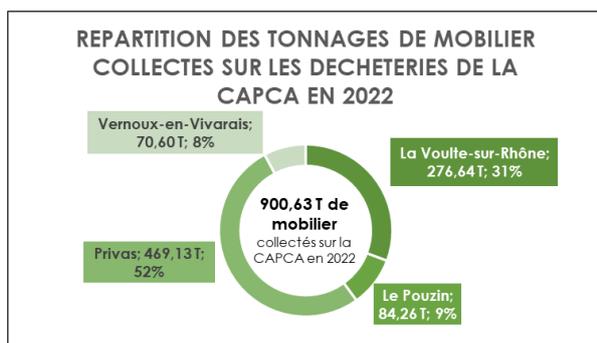
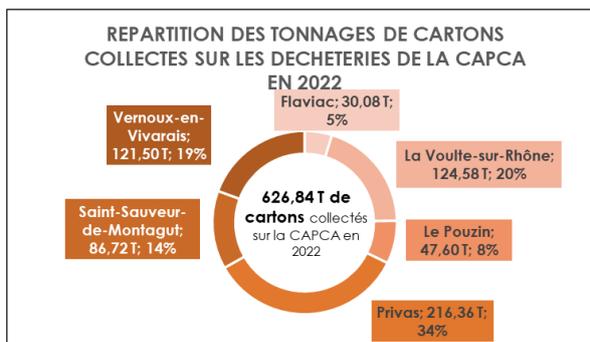
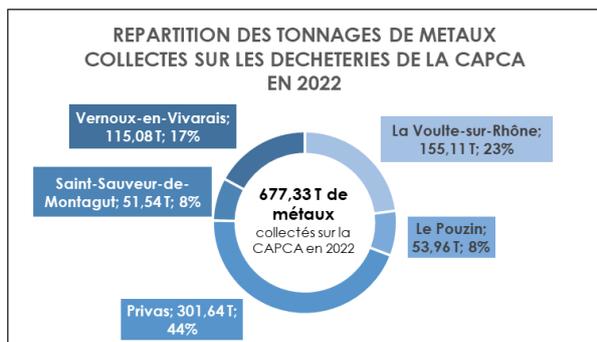
La répartition globale (à l'échelle de la CAPCA) des tonnages pour chaque flux sur l'année 2022 est présentée ci-dessous.



En 2022, les encombrants représentent 24% du gisement, les gravats 23%, les déchets verts 21% et le bois 11%. Cette tendance est légèrement différente par rapport à 2021, puisqu'en 2021, les déchets verts représentaient la plus forte part du gisement collecté en déchèteries (24%). La répartition des tonnages 2022 se rapproche plus de celle de 2020.

Afin d'avoir une vue encore plus représentative des collectes réalisées en déchèteries, la répartition des principaux flux (déchets verts, gravats, encombrants, bois, métaux, cartons, mobilier, DEEE) par déchèterie est présentée ci-dessous.





Pour les déchets verts, les gravats, les métaux, le mobilier et les DEEE, la déchèterie de Privas accueille de 44% (DEEE) à 52% (mobilier) des tonnages collectés, ce qui est cohérent par rapport à la taille de la déchèterie, de l'accessibilité du site (organisation des quais, accueil des professionnels via pesée sur le pont bascule, etc.), de la population drainée dans la zone de chalandise et des amplitudes d'horaires d'ouverture.

Par contre, pour les encombrants et les cartons, les tonnages collectés sur la déchèterie de Privas représentent seulement 1/3 du gisement.

Pour les encombrants, ce sont ensuite les déchèteries de La Voulte-sur-Rhône (19%), de Saint-Sauveur-de-Montagut (17%) sur laquelle il n'y a pas de benne pour le bois ni de benne pour le mobilier en 2022, et de Vernoux-en-Vivaraïs (14%) qui recensent les gisements d'encombrants les plus importants.

Pour les cartons, ce sont ensuite les déchèteries de La Voulte-sur-Rhône (20%), de Vernoux-en-Vivaraïs (19%) et de Saint-Sauveur-de-Montagut (14%) qui recensent les gisements de cartons les plus importants. Il est important de noter que sur le Secteur du Moyen Eyrieux, sur lequel se trouve la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut, des services complémentaires à la collecte des cartons en déchèteries sont proposés aux usagers et notamment la collecte en apport volontaire dans des bornes spécifiques (cf. photo ci-contre).

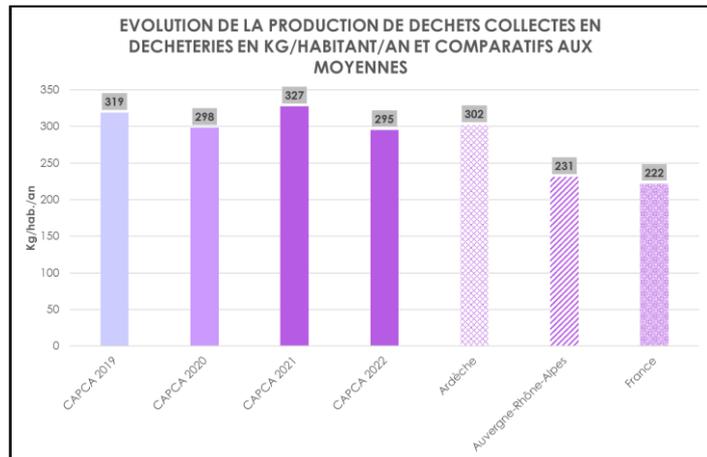


Pour rappel, les tonnages collectés via les bennes à cartons disposées sur 3 communes¹⁵ du secteur sont comptabilisées dans le tonnage « déchèterie » puisque gérées par le biais du même marché public).

¹⁵ Les Ollières-sur-Eyrieux, Marcols-les-Eaux et Saint-Sauveur-de-Montagut

Si l'on ramène les tonnages de déchets collectés en déchèteries sur le territoire de la CAPCA par rapport au nombre d'habitants desservis, la production pour 2022 est de **295 kg/hab./an**, contre 327 kg/hab./an en 2021.

La production de déchets collectés en déchèteries sur la CAPCA pour l'année 2022 est inférieure à la moyenne départementale (-2%) mais supérieure aux moyennes régionales (+28%) et nationales¹⁶ (+33%).



Ce ratio plus élevé que les moyennes nationales peut notamment s'expliquer par le fait que les déchèteries de la CAPCA sont **accessibles aux professionnels**, ce qui n'est pas forcément le cas sur l'ensemble du territoire national.

Focus sur la déchèterie de Vernoux-en-Vivarais :

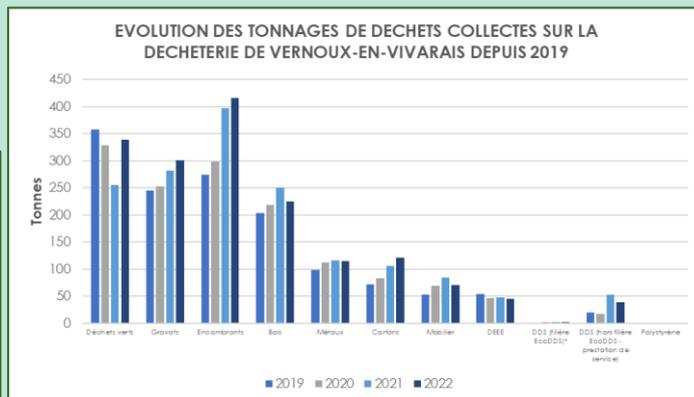
Grâce au passage « tout AV » sur le secteur de Vernoux-en-Vivarais, un service supplémentaire a pu être proposé aux usagers, avec l'**ouverture 2 demi-journées supplémentaires par semaine de la déchèterie**. Les tonnages collectés par flux ont ainsi globalement tous augmenté.

NOUVEAU

EXTENSION DES HORAIRES
en plus des horaires habituels du matin
à partir du 16 mai 2022

La déchèterie à Vernoux-en-Vivarais ouvre ses portes

MERCREDI & VENDREDI
de 14H à 17H



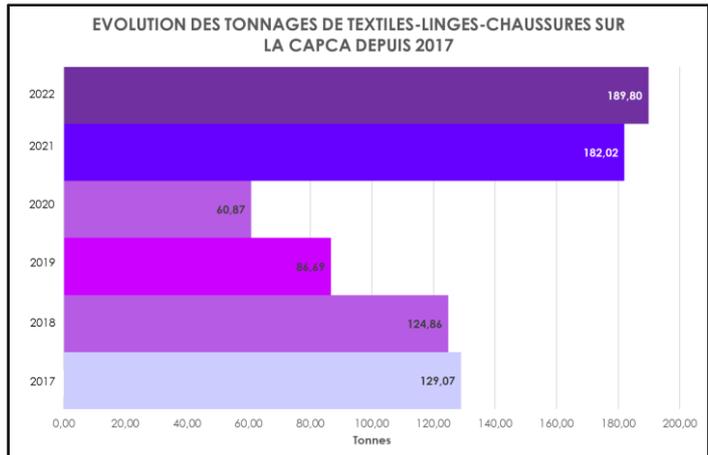
» Une diminution des tonnages collectés en déchèteries observée à l'échelle du territoire, avec toutefois une augmentation sur le site de Vernoux-en-Vivarais qui a vu son amplitude d'ouverture accroître.

¹⁶ Source : enquête nationale ADEME 2019

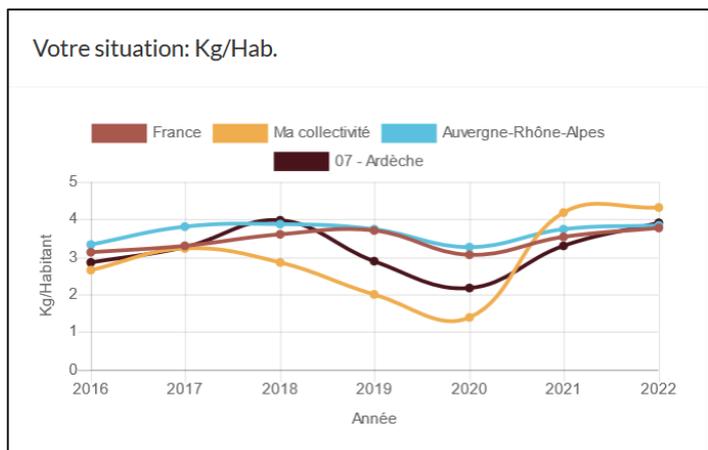
4. Les textiles-linges-chaussures

En 2022, **190 tonnes de textiles** ont été collectés sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 182 tonnes en 2021. Les tonnages de TLC **augmentent donc de +4%** par rapport à l'année 2021.

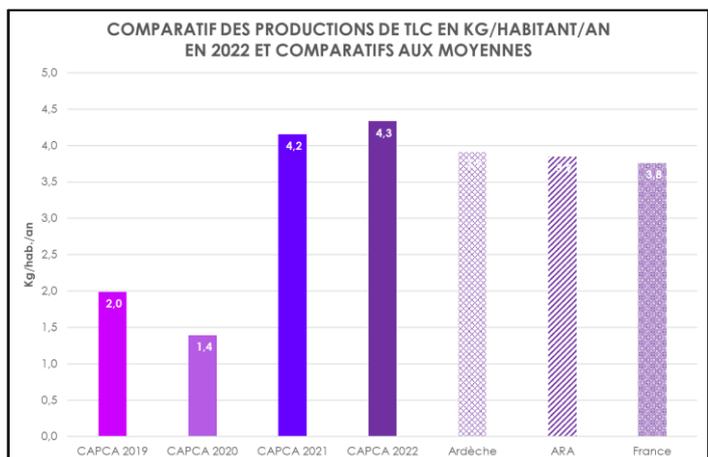
Après plusieurs années de baisse des tonnages entre 2017 et 2020, les tonnages de TLC étaient repartis en très forte hausse en 2021. Il est à noter qu'en 2017, le secteur de Vernoux-en-Vivaraïs ne faisait pas encore partie de la CAPCA. Les tonnages collectés en 2021 pouvaient notamment s'expliquer par le déploiement de nouvelles bornes d'apport volontaire sur le territoire de la CAPCA et par la remise en route de la filière TLC (nouvel agrément de l'éco-organisme dédié). Pour 2022, la tendance à la hausse se confirme, même si elle est bien moins forte qu'en 2021.



Si l'on ramène les tonnages de TLC collectés sur le territoire de la CAPCA par rapport au nombre d'habitants desservis, la production pour 2022 est de **4,3 kg/hab./an**, contre 4,2 kg/hab./an en 2021.



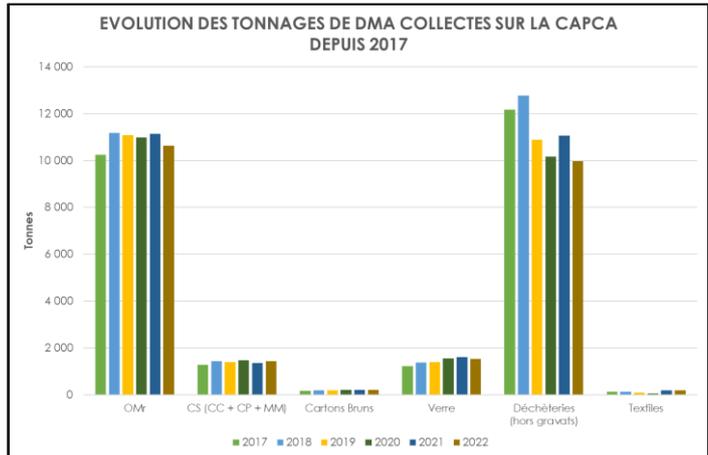
Comme en 2021, mais de façon encore plus marquée, la production de TLC sur la CAPCA en 2022 est supérieure aux moyennes départementales (+11%), régionales (+13%) et nationales (+15%).



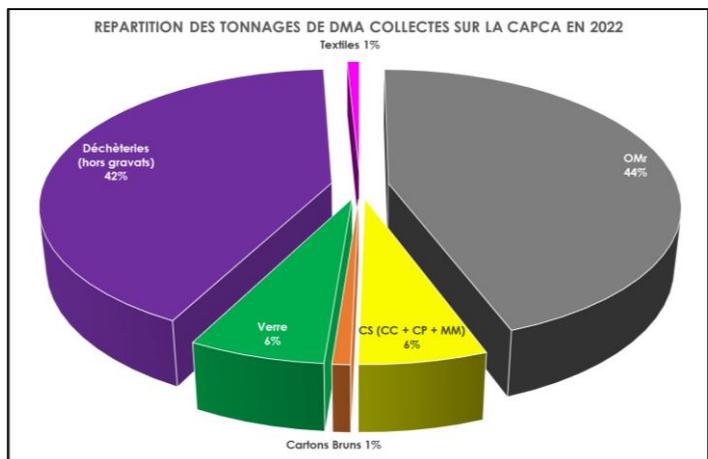
5. Bilan des Déchets Ménagers et Assimilés

Au global, sur l'année 2022, **23 956,11 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**¹⁷ ont été collectés sur le territoire de la CAPCA, contre 25 567,75 tonnes en 2021, soit une **diminution de -6%** par rapport à 2021.

La **baisse des tonnages** est observée sur les **flux d'Ordures Ménagères résiduelles, de verre et de déchets des déchèteries.**

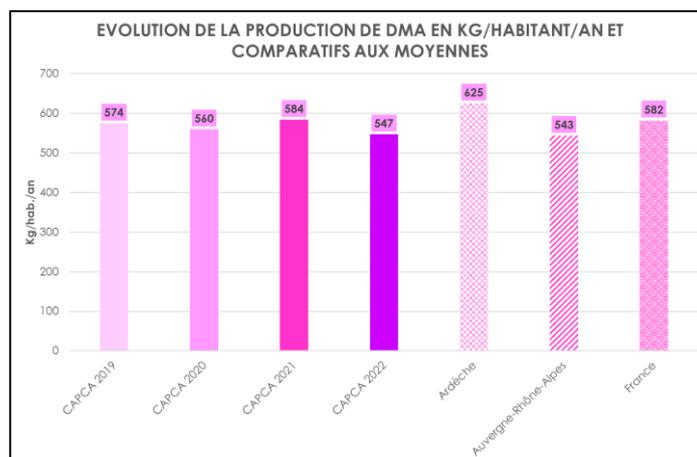


Les **Ordures Ménagères résiduelles** représentent **44%** des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le territoire de la CAPCA en 2022 (identique à 2021), les **déchets collectés en déchèteries (hors gravats)** représentent quant à eux **42%** du gisement de DMA (contre 43% en 2021).



Si l'on ramène les tonnages de DMA¹⁸ collectés sur le territoire de la CAPCA par rapport au nombre d'habitants desservis, la production pour 2022 est de **547 kg/hab./an** contre 584 kg/hab./an en 2021.

Le ratio de la CAPCA pour l'année 2022 est **inférieur aux moyennes départementales** (-12%) et nationales (-6%), et très légèrement supérieur à la moyenne régionale (+1%).



¹⁷ Hors gravats (pour pouvoir ensuite comparer les ratios produits sur la CAPCA aux moyennes nationales), mais TLC inclus.

¹⁸ Hors gravats, mais TLC inclus.

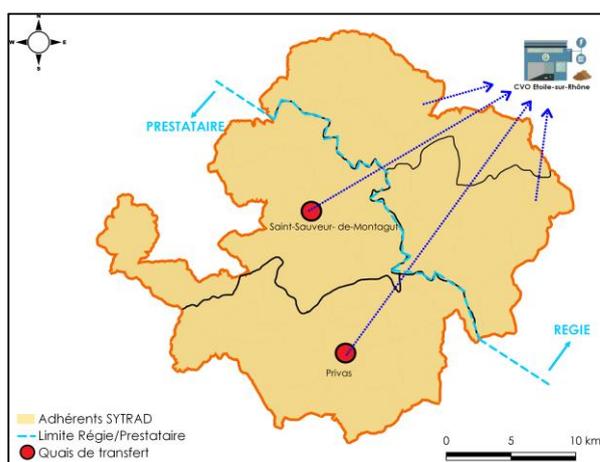
CHAPITRE 6 : Traitement et valorisation des déchets

1. Organisation générale de la compétence de traitement des déchets

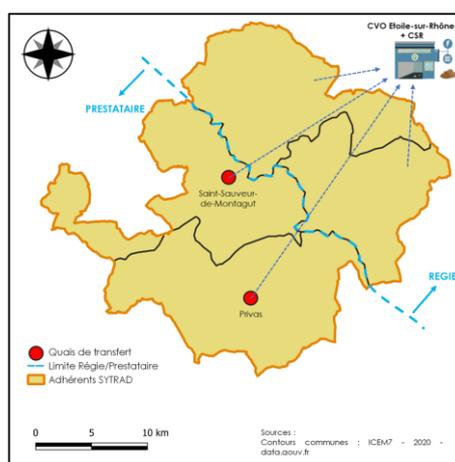
Pour donner suite au marché public de traitement des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) pour les 12 communes du secteur du Moyen Eyrieux qui arrivait à échéance le 31/12/2020, la CAPCA avait demandé, par délibération n° 2020-12-15/211, **l'élargissement du périmètre d'adhésion au SYTRAD à l'ensemble de ses communes membres**. Une convention de continuité de service public avait pris effet au 1^{er} janvier 2021. Pour l'année 2022,

2. Sites de traitement et valorisation des déchets

Sites de traitement des Ordures Ménagères résiduelles :



Sites de traitement des OMr de janvier à novembre 2022, avec délimitation secteurs « Régie / Privé »



Sites de traitement des OMr de janvier à novembre 2022, avec délimitations secteurs « Régie / Privé »

Les OMr collectées sur l'ensemble du territoire de la CAPCA sont acheminées et traitées au **Centre de Valorisation Organique (CVO) du SYTRAD à Etoile-sur-Rhône** (cf. **ANNEXE 8**). Les **OMr collectées sur certaines communes font l'objet d'un transfert intermédiaire** avant le centre de traitement. Cela concerne les communes les plus éloignées du site de traitement. Il permet de **regrouper les OMr** collectées pour ensuite les transporter via des véhicules de plus grande capacité (semi-remorques à Fond Mouvant Alternatif pouvant transporter jusqu'à 24 tonnes d'OMr par voyage).

Pour les communes collectées en **points de regroupement en régie**, les OMr sont **directement acheminées sur le site de traitement** par les bennes de collecte, pendant ou à l'issue des tournées de collecte.

Pour les communes du secteur de Privas dont la collecte est réalisée en **prestation de service**, les OMr sont tout d'abord acheminées sur le **quai de transfert de Privas**, puis sont ensuite amenées sur le site de traitement.

Pour les communes du secteur du Moyen Eyrieux dont la collecte est réalisée en **points de regroupement en prestation de service**, les OMr sont tout d'abord acheminées sur le **quai de transfert de Saint-Sauveur-de-Montagut**, puis sont ensuite amenées sur le site de traitement.

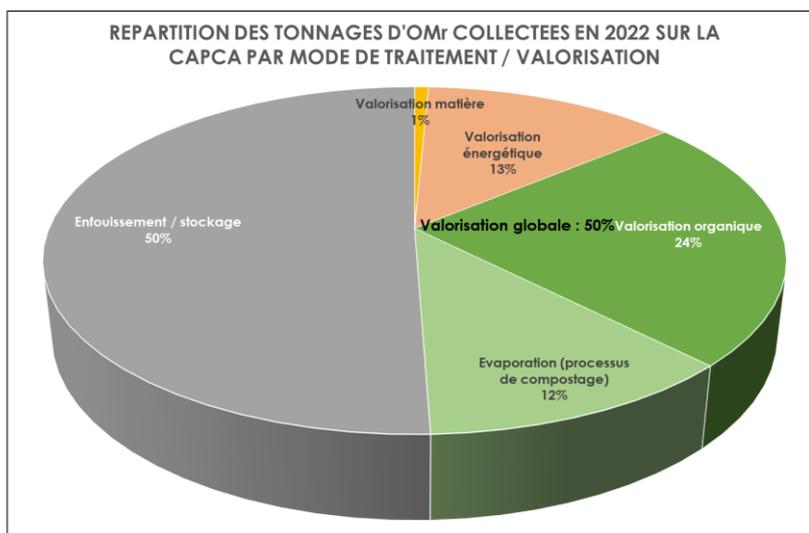
Pour les communes des secteurs du Moyen Eyrieux, Rhône Eyrieux et de Vernoux-en-Vivarais dont la collecte est réalisée en **apport volontaire en régie**, les OMr sont amenées directement pendant ou à l'issue des tournées de collecte au **Centre de Valorisation Organique (CVO) du SYTRAD à Etoile-sur-Rhône**.



La modification du schéma de collecte, avec les OMr en apport volontaire et la poursuite du déploiement sur les communes du secteur du Moyen Eyrieux permettront, **à terme, de supprimer le quai de transfert de Saint-Sauveur-de-Montagut, dangereux et inadapté**, et de réfléchir à réorganiser la déchèterie du site du Moulinon.

Les OMr entrantes au Centre de Valorisation Organique sont **recyclées (valorisation organique, matière et énergétique)**.

Depuis 2021, la fin des travaux de modernisation des centres de valorisation du SYTRAD a permis la mise en service de la chaîne de préparation des CSR (Combustibles Solides de Récupération). Ainsi, une **part importante des OMr est valorisée sous forme énergétique**.



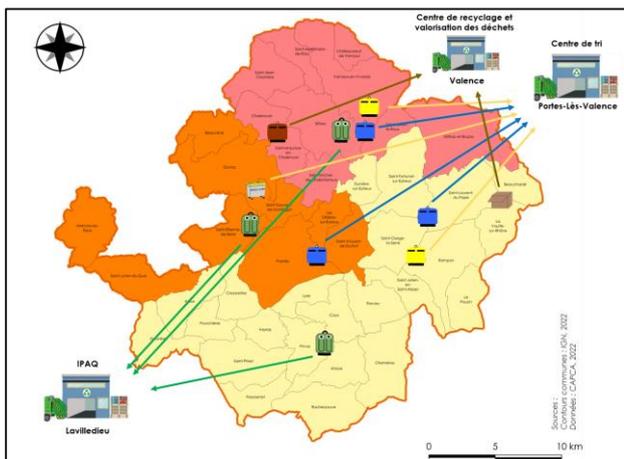
Les **refus sont enfouis sur l'ISDND** aux Granges-Gontardes.

50% des tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles collectées sur la CAPCA en 2022 sont recyclés, soit 3% de plus qu'en 2021 (valorisation organique et matière) :

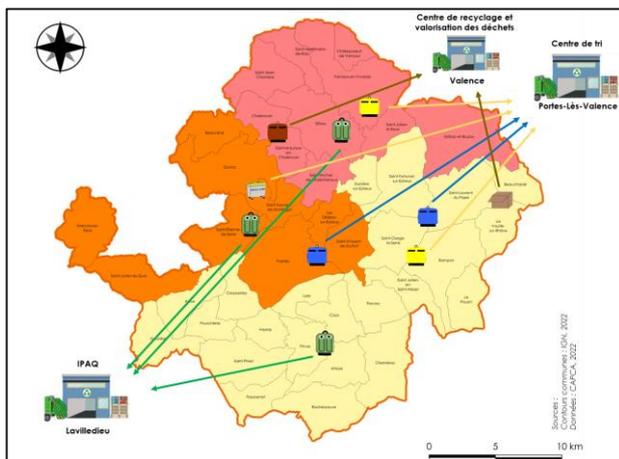
- 24% sont valorisés organiquement (compost) ;
- 13% sont valorisés énergétiquement (combustibles incinérés - CSR) ;
- 12% s'évaporent du processus de compostage ;
- 1% sont valorisés matière (métaux).

Les **50% restants des tonnages d'OMr sont enfouis** en ISDND. **Ces tonnages enfouis ont diminué de 3% par rapport à 2021, avec la mise en service de la chaîne de de tri mécanique pour fabriquer du CSR.**

Sites de traitement du tri sélectif :



Sites de traitement des collectes sélectives de janvier à novembre 2022, avec consignes de tri



Sites de traitement des collectes sélectives à partir de novembre 2022, avec consignes de tri

Les corps creux, les corps plats et le multi-matériaux de l'ensemble des communes de la CAPCA sont acheminés directement au **Centre de Tri MeTRipolis du SYTRAD à Portes-Lès-Valence**, pour y être **triés** (cf. **ANNEXE 9**). La carte des repreneurs et le devenir des différents emballages triés au centre de tri sont présentés en **ANNEXE 10**.

Dans le cadre de la DSP du SYTRAD, depuis le 1^{er} juin 2021, les cartons bruns des ménages collectés en apport volontaire en régie et ceux des professionnels collectés en points de regroupement en régie, ainsi que les cartons des déchèteries (y compris les bennes sur les 3 communes du Secteur du Moyen Eyrieux) sont acheminés au **Centre de Recyclage et Valorisation des déchets VEOLIA ONYX ARA à Valence**, pour y être **mis en balles**.

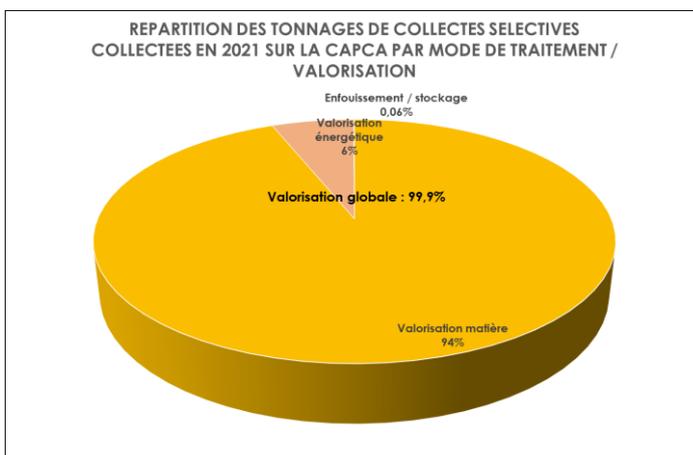
Le verre est acheminé sur la **plateforme de stockage IPAQ à Lavilledieu**. Cette usine, créée pour les besoins d'OI-Manufacturing Labégude¹⁹, traite tout le verre ménager provenant de l'Ardèche, de la Drôme et de la Région Rhône-Alpes.

99,9% des tonnages de Collectes Sélectives collectés sur la CAPCA en 2022 sont recyclés

(valorisation matière et énergétique) :

- 94% sont valorisés matière ;
- 6% sont valorisés énergétiquement (refus combustibles incinérés - CSR).

Les **0,06% restants des tonnages de Collectes Sélectives sont enfouis** en ISDND.



¹⁹ Verrier

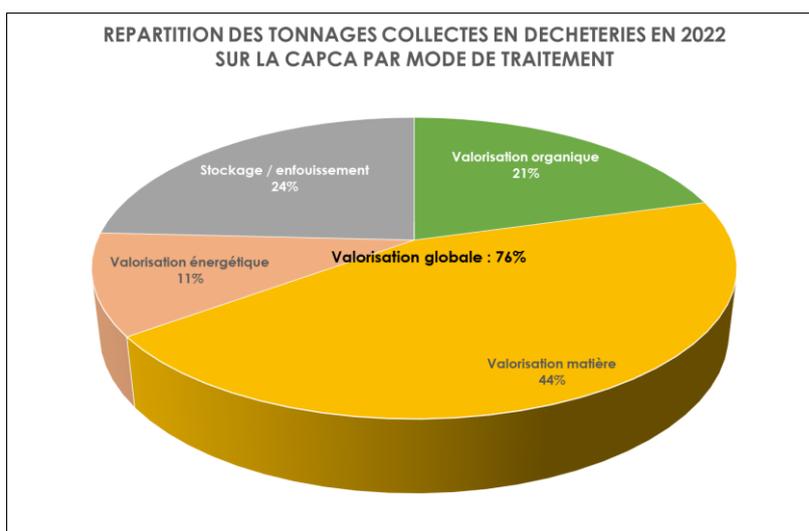
Sites de traitement des déchets collectés en déchèteries :

Les déchets collectés en déchèteries sont orientés vers les filières de traitement / valorisation suivantes.

Types de déchets collectés	Filières de valorisation
Déchets verts	Valorisation organique
Gravats	Valorisation matière
Encombrants	Stockage / enfouissement
Bois	Valorisation énergétique
Métaux	Valorisation matière
Cartons	Valorisation matière
Mobilier	Valorisation matière (En majorité)
DEEE	Valorisation matière
- Gros appareils « blancs » (GEhF)	Valorisation matière
- Gros appareils de production de froid (GEF)	Valorisation matière
- Petit électroménager hors d'usage	Valorisation matière
- Ecrans, dont appareils à tubes cathodiques	Valorisation matière
DDS (filière EcoDDS) – Petits déchets chimiques en mélange	Valorisation énergétique
DDS (hors filière EcoDDS)	Valorisation matière (En majorité)
- Huiles moteur usées	Valorisation matière
- Batteries usagées	Valorisation matière
- Corps gras (huiles végétales)	Valorisation matière
- Petits déchets chimiques en mélange (hors filière EcoDDS)	Stockage / enfouissement
- Piles et accumulateurs	Valorisation matière
- Tubes fluorescents (lampes-néons)	Valorisation matière
- Pneumatiques hors d'usage	Valorisation matière
- radiographies	Valorisation matière
Polystyrène	Valorisation matière
Amiante	Stockage / enfouissement

76% des tonnages de déchets collectés en déchèteries sur la CAPCA en 2022 sont recyclés (valorisation organique, matière et énergétique) :

- 21% sont valorisés organiquement (compost) ;
- 44% sont valorisés matière ;
- 11% sont valorisés énergétiquement.



Les **24% restants de tonnages des déchets collectés en déchèteries sont enfouis** en ISDND (soit un peu plus qu'en 2021 – 22% stockés/enfouis).

3. Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés

Par rapport aux obligations réglementaires, le taux de valorisation global des Déchets Ménagers et Assimilés collectés sur le territoire de la CAPCA est présenté ci-dessous.

	Tonnages 2022		
	Valorisation matière ou organique	Valorisation énergétique	Stockage / enfouissement
OMr	3 853 t	1 402 t	5 376 t
Collecte Sélective yc Verre	2 884 t	182 t	2 t
Déchèteries yc inertes	8 398 t	1 408 t	3 131 t
Gravats	2 960 t	0 t	0 t
TOTAL DND avec gravats	18 095 t	2 991 t	8 509 t
TOTAL DND hors gravats	15 134 t	2 991 t	8 509 t
Taux de valorisation matière ou organique (Loi Grenelle)	61%		
Taux de valorisation DND non inertes (Loi de transition énergétique)	57%		

Les lois Grenelle donnaient pour objectif d'**orienter²⁰ 45% de Déchets Ménagers et Assimilés vers une valorisation matière et organique**. En 2022, la CAPCA a un **taux de valorisation matière ou organique de 61%** (identique à 2021). Ainsi pour la CAPCA, cet **objectif réglementaire est largement dépassé (+35%)**, notamment grâce au traitement des OMr en Centre de Valorisation Organique et à la production de CSR du SYTRAD.

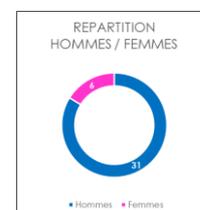
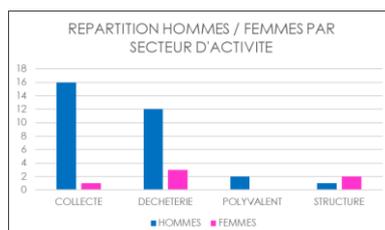
La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 donne pour objectif de **valoriser 55% des Déchets Non Dangereux non inertes en 2020** et 65% en 2035. Pour l'année 2022, la CAPCA a un **taux de valorisation de 57%** (identique à 2021), ce qui est supérieur à l'objectif de la LTECV (+2%).

CHAPITRE 7 : Emploi dans le secteur de la gestion des déchets

1. Régie

En 2022, la CAPCA compte **37 agents** affectés au service Déchets, répartis sur différents postes : agents administratifs, agents polyvalents, agents de collecte (en apport volontaire et en points de regroupement) des Ordures Ménagères résiduelles et du tri sélectif (chauffeurs et ripeurs), agents de déchèteries (hauts de quai).

84% des effectifs Régie sont des **hommes** (31 agents). Les **6%** restants étant des **femmes** (6 agents). Ramenés aux nombres d'agents par secteur d'activité, la part la plus importante de femme dans les effectifs Régie est en structure, c'est-à-dire en administratif.



²⁰ « Orienter vers » = part des déchets entrants dans une installation de valorisation matière (y compris organique) (hors à évaluation sur « taux de capture » / « taux de collecte » (= y compris taux de refus) (que sur taux de recyclage effectif)

Les agents de la Régie représentent **23,76 ETP** (Équivalents Temps Pleins²¹).

En 2022, **un accident de travail d'une durée de 4 jours** est survenu pour le personnel de la régie (agent de déchèterie).

30 jours de formation – CNFPT et hors CNFPT (intégration agents catégorie C, entretien professionnel/management, CACES, FCO²²) ont été dispensés aux agents du service Déchets sur l'année 2022.

2. Prestataires de service

En 2022, le personnel des différents prestataires de service (gestion des bas de quai en déchèteries, collectes et transfert des OMr et cartons sur certains secteurs, traitement/tri²³) affectés aux contrats de la CAPCA représentait **27 agents**, soit **17,25 ETP**.

En 2022, **deux accidents de travail pour des agents de prestataires de service sont survenus** :

- D'une **durée de 97 jours** pour un agent de collecte VEOLIA ;
- D'une **durée de 9 jours** pour un chauffeur PLANCHER Environnement.

Le **nombre de jours de formation** est de **20 jours** pour l'année 2022 pour les agents de VEOLIA (CACES R437). Pour les agents de PLANCHER Environnement, **8 jours** de formation (CACES R490, FCO, ADR²⁴ Matières Dangereuses relative au transport de matières dangereuses par la route).

3. Bilan

Le tableau ci-dessous synthétise les données relatives à l'emploi pour les différents postes affiliés au service Déchets (pour la régie et les prestataires de service).

		Nombre de postes		Nombre d'ETP	
		Régie	Prestataires de service	Régie	Prestataires de service
POSTES	Structure	3		2,26	
	Polyvalent	2		1,27	
	Pré-collecte				
	Collecte AV (OMr + CS)	5	1	3,73	0,30
	Collecte PR Cartons				
	Collecte PR OMr	12	10	6,38	9,00
	Transfert				0,44
	Déchèteries (hauts de quai)	15		10,14	
	Déchèteries (bas de quai)		8		1,47
	Tri/Traitement		8		6,04
SOUS-TOTAL		37	27	23,76	17,25
TOTAL		64		41,01	

En 2022, 64 agents ont été affectés au service Déchets de la CAPCA (en régie et en prestation), soit **41,01 ETP**.

²¹ Unité de mesure de la charge de travail (1 820,04 heures/an pour un agent effectuant 35 heures/semaine sur une année complète, congés payés inclus)

²² Formation Continue Obligatoire

²³ Ici, la compétence « Traitement » déléguée au SYTRAD est considérée comme une prestation de service.

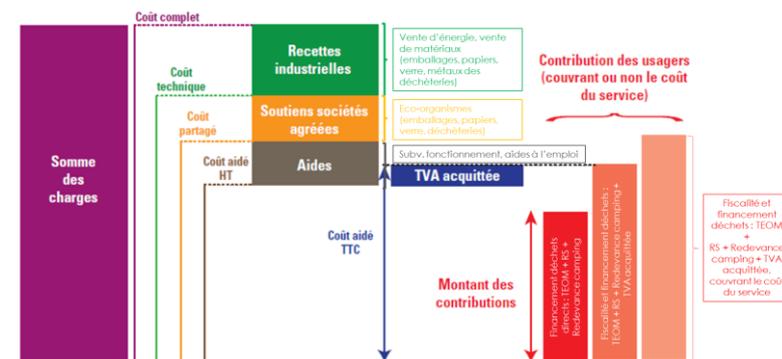
²⁴ Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Définition des coûts du Service Public de Gestion des Déchets

Pour une meilleure compréhension, le paragraphe suivant présente les différents coûts du service Déchets et leur définition. Le schéma est issu du Guide méthodologique ADEME « Analyser et valoriser les matrices des coûts ».

Différents types de coûts calculés dans la matrice des coûts



Les coûts sont présentés en **euros HT** et comprennent la **TGAP**.

Le coût complet correspond au **coût brut global**.

Le coût technique correspond au coût complet duquel on déduit les recettes industrielles (vente d'énergie, vente de matériaux).

Le coût partagé correspond au coût technique duquel on retranche les soutiens des sociétés agréées (éco-organismes).

Le coût aidé HT correspond au coût partagé duquel on déduit les recettes → **c'est l'indicateur phare** de l'analyse pour **situer le niveau de coûts**.

- ⇒ Il peut être comparé à la contribution payée par les usagers.
- ⇒ Il permet de vérifier si la fiscalité est en adéquation avec les besoins du service déchets.
- ⇒ **Il reflète le besoin de financement de la collectivité** (l'ensemble des produits perçus ayant été déduits).

2. Coûts totaux en €

La CAPCA a réalisé et validé la matrice des coûts pour l'année 2022 et peut ainsi présenter et utiliser les résultats dans le présent document²⁵. Pour le détail entre les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, les chiffres sont issus du compte administratif 2022.

²⁵ Les années précédentes, la CAPCA réalisait les matrices des coûts 2019, 2020 et 2021 plus tard dans l'année.

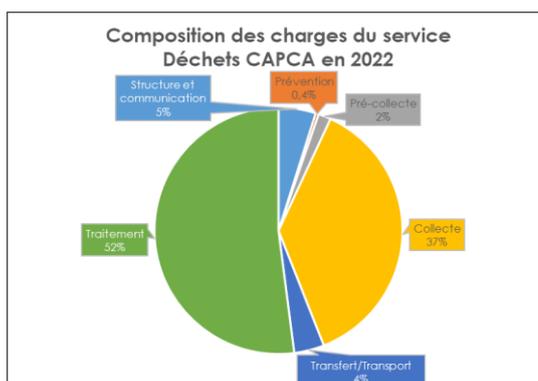
CAPCA Service Déchets 2022 (En € TTC)	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	7 618 694,70 €	7 596 041,58 €
Total investissement	597 565,53 €	400 937,71 €
TOTAL GENERAL	8 216 260,23 €	7 996 979,29 €
Reste à charge pour la collectivité (avec investissements)	- 219 280,94 €	

Pour plus de lisibilité, les coûts en € TTC du Compte Administratif 2022 sont ramenés au nombre d'habitant.

CAPCA Service Déchets 2022 (En € TTC/hab.)	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	174 €	173 €
Total investissement	14 €	9 €
TOTAL GENERAL	188 €	183 €
Reste à charge pour la collectivité, hors investissements	- 1 €	
Reste à charge pour la collectivité, avec investissements	- 5 €	

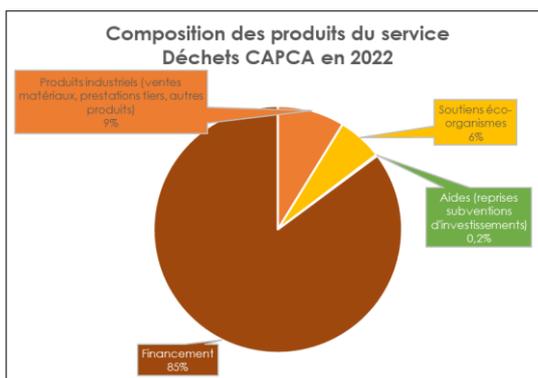
Les dépenses du service Déchets en 2022 se répartissent comme suit.

En 2022, le **traitement de tous les flux de déchets représente plus de la moitié des charges** du service. Les charges de traitement intègrent les coûts de traitement des OMr (CVO + CSR + enfouissement des refus), de traitement de la collecte sélective (tri et enfouissement des refus de tri), mais également le coût d'enlèvement des bennes des déchèteries et leur traitement dans les filières spécifiques.



Les recettes du service Déchets en 2022 se répartissent comme suit.

En 2022, le **financement (TEOM + Redevance Spéciale pour les administrations²⁶ et les campings²⁷) et les contributions des usagers (facturations des professionnels en déchèteries) représentent 85% des produits** du service.



²⁶ Les administrations françaises sont exonérées de droit du paiement de la TEOM.

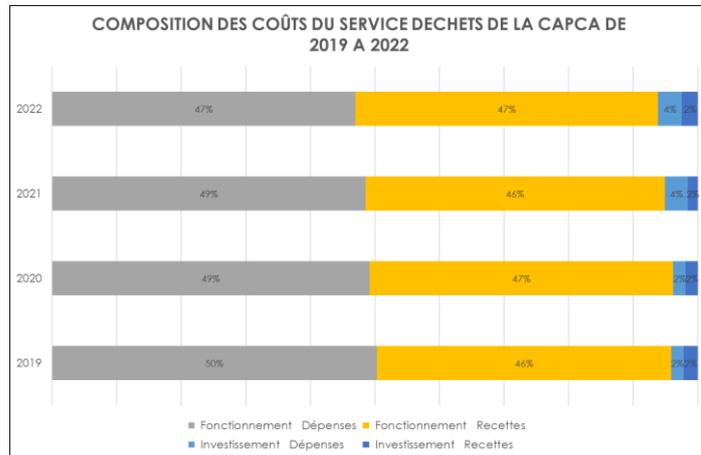
²⁷ Par délibération n° 2020-12-15/210, le Conseil Communautaire de la CAPCA a délibéré sur le fait que « en régime de droit commun, la redevance spéciale camping (article L2333-37 du CGCT) ne peut coexister avec la redevance spéciale. A partir de 2012, les campings seront assujettis à la redevance de droit commun. ».



Les chiffres étudiés dans la matrice des coûts tiennent compte des investissements réalisés pour l'année concernée.

La figure suivante synthétise la composition des coûts du service Déchets la CAPCA de 2019 à 2022, par section (fonctionnement, investissement) et par poste (dépenses, recettes).

Les coûts de fonctionnement représentent 94% des coûts du service en 2022, contre 95% en 2021. La part des coûts d'investissement en 2022 reste identique par rapport à 2021 ; **les**



de

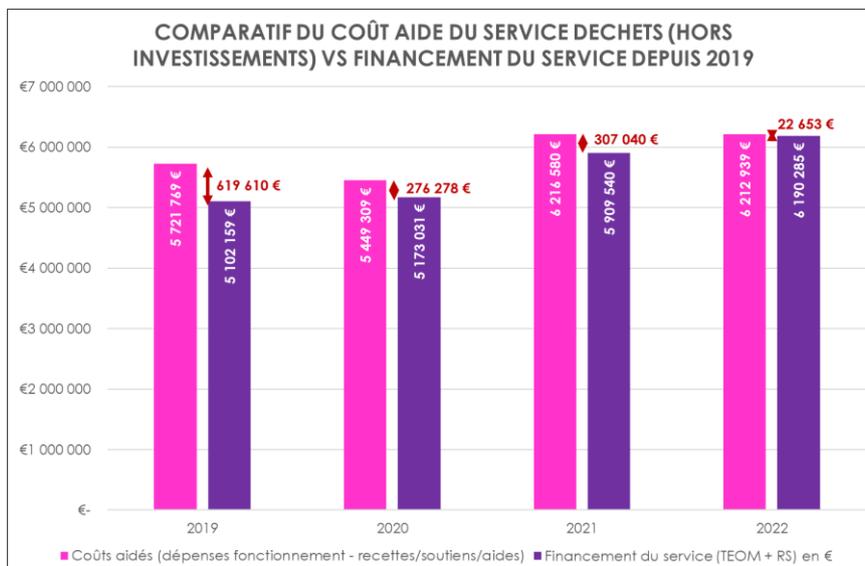
dépenses d'investissements sont nécessaires pour maîtriser les dépenses de fonctionnement dans les années futures.

Pour l'année 2022, les recettes du service Déchets n'ont pas suffi à couvrir les dépenses du service, investissements compris, le **différentiel, c'est-à-dire restant à financer par la collectivité, s'élevant à plus de 219 000 € soit 5 €/habitant.**

Toutefois, il est important de noter que grâce à la recherche d'efficacité du service Déchets, le reste à charge (investissements compris) a fortement diminué en 2022 par rapport aux années précédentes (-63% par rapport à 2021).

Reste à charge avec investissements	2019	2020	2021	2022
En €/TTC/hab.	13 €	21 €	13 €	5 €

Le graphique suivant positionne le coût aidé du service Déchets (hors investissements) par rapport au financement du service via la TEOM et la Redevance Spéciale, de 2019 à 2022.



« Lorsque le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères - REOM (redevance calculée en fonction de l'importance du service rendu), il est qualifié de service public à caractère industriel et commercial (SPIC). » (Avis du Conseil d'État en date du 10 avril 1992).



La CAPCA finance le service Déchets principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM, ce qui permet de qualifier ce Service Public d'Administratif (SPA). Dès lors, la collectivité retrace l'ensemble des dépenses et des recettes du service Déchets au sein du budget principal. Les recettes ne couvrant pas les dépenses de ce service, le déficit constaté (au sein de l'annexe TEOM du Compte Administratif du budget principal) est donc supporté par le budget principal, ce qui entraîne une minoration du résultat global de celui-ci en fin d'année.

En 2022, le **reste à charge à financer par la collectivité (budget général), hors investissements, s'élève à 22 653 €, soit 1 €/hab.** Ce montant a **été très fortement réduit (-93%)** par rapport à 2021.

La recherche de l'efficacité du service a permis de contenir la dépense, le différentiel des charges de fonctionnement entre 2021 et 2022 n'étant finalement que de 566 372,59 € (*in fine*, les dépenses de fonctionnement augmentent de +8% par rapport à 2021).

Tant que les investissements nécessaires à l'optimisation du schéma de collecte et du fonctionnement du service ne seront pas terminés, le coût aidé du service Déchets sera élevé. Ces investissements prévisionnels s'élevaient à environ 1 800 000 € (à date de signature des marchés publics en 2021, une partie ayant déjà été réalisée). Des subventions pour réaliser ces investissements ont demandées auprès de différents organismes.

Le maintien du taux de TEOM pour l'année 2022 et le produit de celle-ci perçu par la CAPCA ainsi que les contributions des usagers avec la révision du tarif de la Redevance Spéciale (applicable au 1^{er} juillet 2022) ont permis d'augmenter de +10% le financement du service Déchets. Celui-ci n'est pas encore à l'équilibre, mais le déficit historique a été spectaculairement réduit.

3. Coûts aidés en €HT/habitant

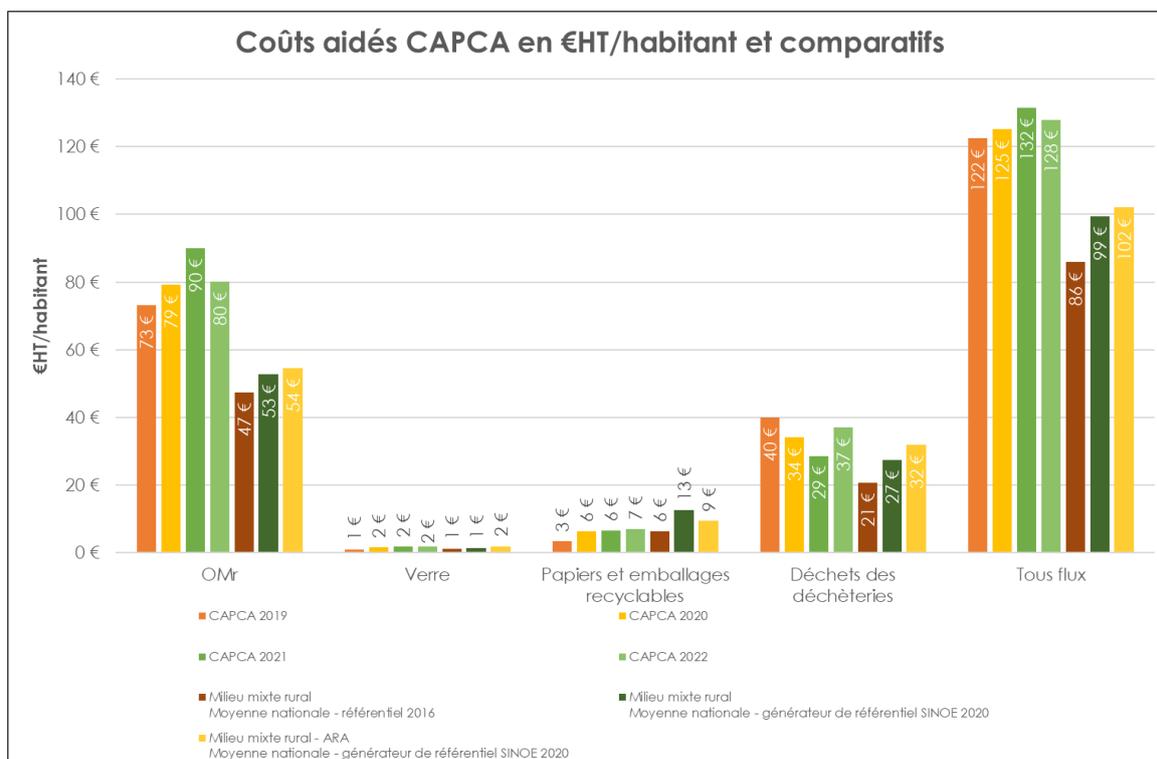
Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont issus de la matrice des coûts 2022, validée par l'ADEME – SINOE®.



« La matrice des coûts permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service déchets et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration de charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables, ou encore de recettes non prises en compte car ne correspondant pas à l'année concernée. **Au final, le coût sera donc, le plus souvent, différent du résultat du compte administratif.** Il convient donc d'expliquer cet écart, pour valider les résultats obtenus et leur assurer toute la fiabilité nécessaire [...]. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une traçabilité des données tout au long de la démarche ».

Source : Guide méthodologique « Matrice des coûts et Méthode ComptaCoût – ADEME – édition 2013

Ils sont exprimés en €HT pour pouvoir être comparés aux moyennes nationales. Les coûts aidés en €HT/habitant des principaux flux sont présentés.



Le **coût aidé en 2022** des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** collectés (hors gravats²⁸) **sur la CAPCA est de 128 €/hab.**, soit -3% par rapport à 2021. Toutefois, ce chiffre reste très largement supérieur aux moyennes nationales (+49% pour le milieu mixte rural) et régionales (+25% par rapport à la moyenne ARA).

²⁸ Par convention dans les matrices des coûts ADEME – SINOE®, les coûts de gestion des gravats des déchèteries sont à renseigner mais pas les tonnages (compte-tenu du poids important de ces déchets et de leurs coûts de traitement bas en comparaison des autres flux – l'intégration des tonnages des gravats en déchèteries conduirait à diminuer artificiellement les coûts par tonne). Source : Manuel utilisateur – Module coûts SINOE®, Juin 2014.

Le coût aidé 2022 des OMr sur la CAPCA est de 80 €/HT/hab. soit -11% par rapport à 2021. Cette baisse s'explique notamment par la réorganisation du schéma de collecte et le passage au « tout AV » sur les communes du Secteur de Vernoux-en-Vivarais (depuis mars 2022) et 3 communes du Secteur du Moyen-Eyrieux (à partir de novembre 2022). Les coûts aidés des OMr restent toutefois largement supérieur aux moyennes nationales et régionales, en raison notamment des coûts de traitement.

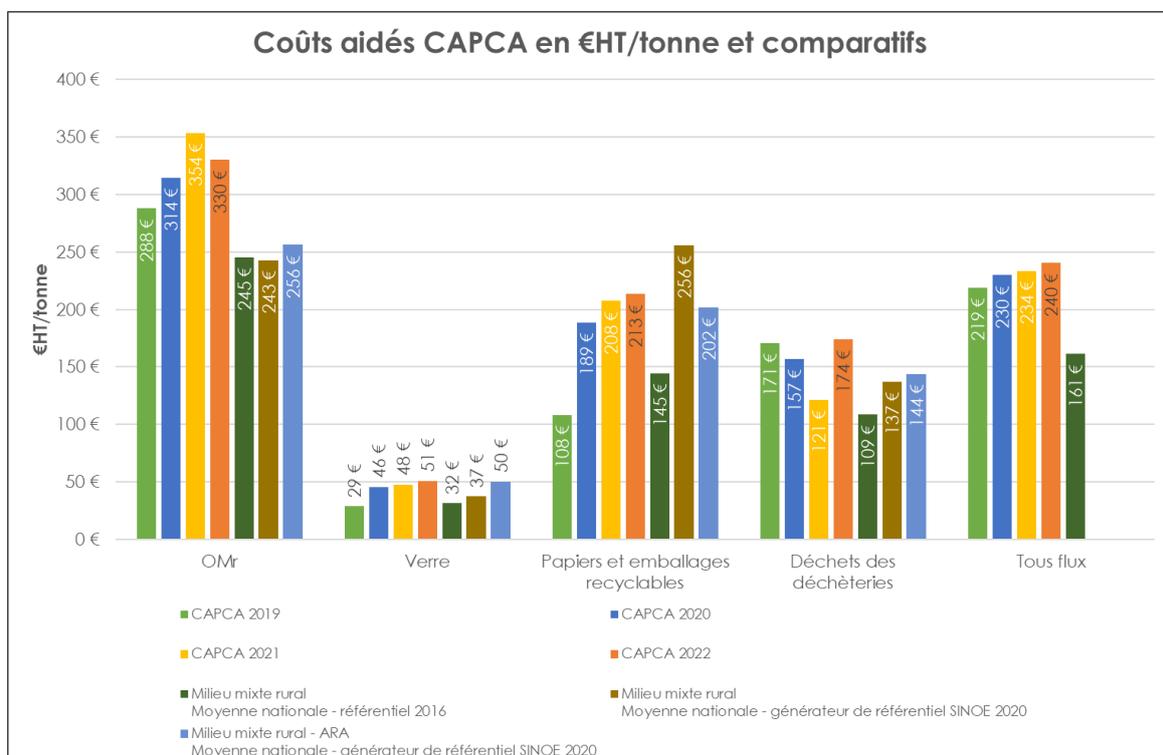
Le coût aidé 2022 du verre stagne par rapport à 2021, celui des papiers et emballages recyclables est par contre en baisse. Cela signifie que les recettes de vente des matériaux de la collecte sélective (+4% par rapport à 2021) et les soutiens versés par les éco-organismes (+10% par rapport à 2021) sont en augmentation.

Le coût aidé 2022 des déchèteries est par contre lui en augmentation par rapport à 2021 (+29%), il s'élève à 37 €/HT/hab., et est largement supérieur aux moyennes nationales et régionales (écart moindre par rapport au coût d'ARA).

4. Coûts aidés en €/HT/tonne

Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont issus de la matrice des coûts 2022, validée par l'ADEME – SINOE®.

Ils sont exprimés en €/HT pour pouvoir être comparés aux moyennes nationales. Les coûts aidés en €/HT/tonne des principaux flux sont présentés.



Le **coût aidé en 2022** des **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA) collectés (hors gravats²⁹) **sur la CAPCA est de 240 €/tonne**, soit +3% par rapport à 2021. Ce chiffre reste très largement supérieur à la moyenne nationale pour le milieu mixte rural (+49%).

Le coût aidé 2022 des OMr sur la CAPCA est de 330 €/HT/hab. soit -7% par rapport à 2021. Comme pour le coût à l'habitant, cette baisse s'explique notamment par la réorganisation du schéma de collecte et le passage au « tout AV » sur les communes du Secteur de Vernoux-en-Vivarais (depuis mars 2022) et 3 communes du Secteur du Moyen-Eyrieux (à partir de novembre 2022). La combinaison « baisse des tonnages + baisse significative des coûts de fonctionnement notamment » est plus que positive au regard du service. Cependant, comme précédemment, les coûts aidés par tonne des OMr restent toutefois largement supérieur aux moyennes nationales et régionales, en raison notamment des coûts de traitement.

Les coûts aidés 2022 en €/HT/tonne du verre et des emballages et papiers recyclables augmentent par rapport à 2021 (+7% pour le verre dus notamment à la baisse des tonnages collectés, et +3% pour les emballages et papiers dus notamment à la baisse des tonnages collectés de papiers).

Le coût aidé 2022 en €/HT/tonne des déchèteries est également en augmentation par rapport à 2021 (+43%), il s'élève à 174 €/HT/tonne, et est également largement supérieur aux moyennes nationales et régionales.

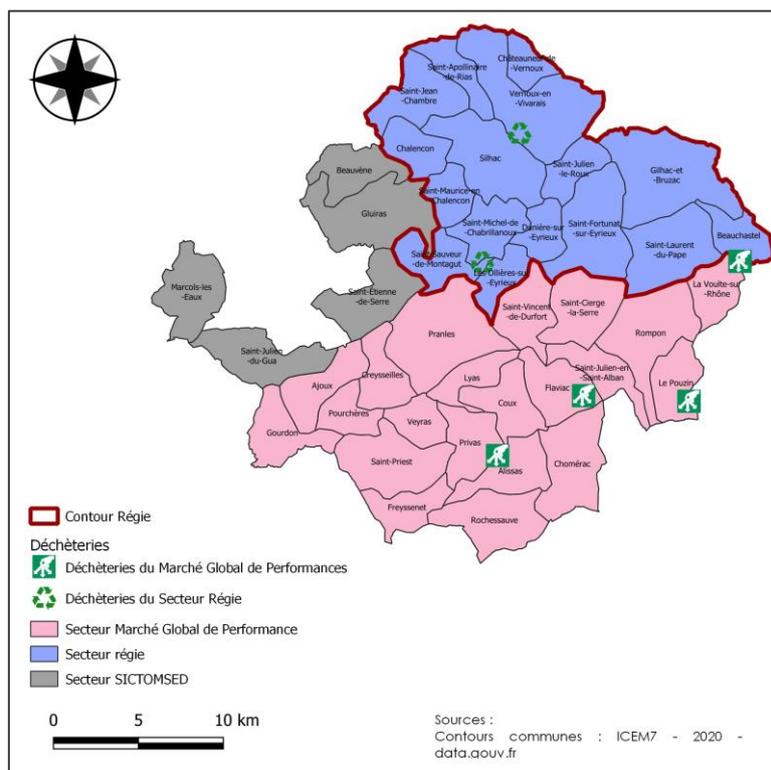
²⁹ Par convention dans les matrices des coûts ADEME – SINOE®, les coûts de gestion des gravats des déchèteries sont à renseigner mais pas les tonnages (compte-tenu du poids important de ces déchets et de leurs coûts de traitement bas en comparaison des autres flux – l'intégration des tonnages des gravats en déchèteries conduirait à diminuer artificiellement les coûts par tonne). *Source : Manuel utilisateur – Module coûts SINOE®, Juin 2014.*

PARTIE 3 : ÉVOLUTIONS FUTURES

Pour les années 2023 et 2024, les projets de la CAPCA sont dans la lignée des actions déjà engagées sur le territoire :

- ⇒ Mise en œuvre effective du transfert au SICTOMSED de 5 communes du Secteur du Moyen Eyrieux au 1^{er} avril 2023 ;
- ⇒ Poursuite du déploiement du nouveau schéma de collecte « tout AV » pour les Ordures Ménagères résiduelles (communes du bas du Secteur du Moyen Eyrieux et communes du Secteur Rhône Eyrieux situées le long de l'Eyrieux) ;
- ⇒ Basculement progressif vers le Multi-Matériaux pour la collecte sélective (en même temps que le passage des OMr en apport volontaire) ;
- ⇒ Mise en place d'au moins une borne AV pour les cartons bruns des ménages par commune lors du passage au « tout AV » ;
- ⇒ Lancement du Marché Global de Performances pour la collecte des déchets sur 21 communes et la gestion de 4 déchèteries du bassin privadois élargi au bassin de l'Ouvèze et à quelques communes situées en bordure du Rhône, au 1^{er} octobre 2023 ;
- ⇒ Mise en place de nouveaux services sur le secteur Régie (enlèvement des dépôts sauvages autour des points d'apport volontaire) ;
- ⇒ Mise en place de contrôles d'accès en déchèteries ;
- ⇒ Achat par la CAPCA de 2 broyeurs mis à disposition des communes pour tout le territoire ;
- ⇒ Acquisition et distribution de composteurs individuels et collectifs par la CAPCA (en partenariat avec le SYTRAD).

La carte ci-dessous présente le découpage du territoire pour l'année 2023, en termes d'organisation de la gestion des déchets.



La recherche d'efficacité du service avec la mise en place du schéma « tout Apport Volontaire » et le basculement progressif au Multi-Matériaux se répercutent sur les coûts de façon positive avec une baisse du coût aidé des OMr (diminution des tonnages collectés générant une baisse des coûts de fonctionnement et de traitement) et des emballages et papiers (augmentation des tonnages collectés engendrant des recettes et soutiens des éco-organismes supplémentaires).

A terme, le geste de tri doit être simplifié le plus possible pour les usagers (extension des consignes de tri, multi-matériaux, maillage suffisant des conteneurs), avec une communication adaptée qui joue un rôle prépondérant pour améliorer les performances de collecte et de tri des déchets et permettre ainsi de diminuer les coûts liés au traitement des erreurs de tri.

La poursuite de l'optimisation du service Déchets est traitée dans sa globalité sur l'ensemble des flux de DMA (OMr, collectes sélectives, déchèteries) et sur tous les postes : contenants, collecte, transfert/transport et traitement/valorisation, avec notamment des objectifs de performances via le marché global de performances et la mise en place d'un contrôle d'accès sur les déchèteries du territoire.

SYNTHESE

Informations clés	Indicateurs	Evolutions par rapport à l'année 2021
Territoire desservi	<p>EPCI à fiscalité propre créée au 1er/01/2018 42 communes 43 792 habitants (municipaux - hors population touristique) Territoire mixte à dominante rurale (- 80 logements/km²) 4 secteurs géographiques</p>	<p>Pas d'évolution territoriale depuis la création (en nombre de communes) Maintien du découpage par secteurs géographiques Pas de nouveau recensement INSEE de la population</p>
Répartition des compétences	<p>Pré-collecte : mise en œuvre du "tout AV" sur une partie du territoire, avec suppression des bacs en regroupement pour les OMr ; modification des consignes de tri sur une partie du territoire, avec basculement vers le Multi-Matériaux Collecte : en régie et en prestation, avec récupération en régie de certaines communes initialement collectées en prestation, lors du passage à l'AV pour les OMr Transfert : via 2 quais de transfert exploités en prestation de service Traitement : délégué au SYTRAD sur la totalité du territoire</p>	<p>Mise en œuvre du "tout AV" (suppression des bacs à roulettes pour les OMr) et basculement au Multi-Matériaux (simplification du geste de tri) sur 10 communes du territoire collectées en régie puis sur 3 autres communes</p> <p>Evolution des organisations de collecte et de transfert par rapport à 2021</p>
Prévention des déchets et communication	<p>Mise à disposition de composteurs individuels Mise en place de sites de compostage partagé Prêts de kits événementiels Collaboration avec le SYTRAD du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</p>	<p>Augmentation de +63% composteurs individuels mis à disposition des usagers</p> <p>Augmentation de +110% prêts de kits événementiels</p>

Informations clés	Indicateurs	Evolutions par rapport à l'année 2021
Tonnages collectés, tous types de déchets confondus	OMr : 10 631 tonnes Emballages et papiers recyclables : 1 430 tonnes Corps Creux : 502 tonnes Corps Plats : 911 tonnes Multi-Matériaux : 17 tonnes Taux de refus : Corps Creux => 24,5% Corps Plats => 5,9% Multi-Matériaux => 22,7% Verre : 1 526 tonnes Cartons Bruns (hors déchèteries) : 204 tonnes Déchèteries : 12 936 tonnes Textiles-Linges-Chaussures : 190 tonnes	OMr : -5% Collecte Sélective (CC, CP, MM) : +5% Taux de refus : CC => -48% ; CP => +6% ; MM => 1ère mesure mais taux refus MM > moyenne Citeo (+31%) Verre : -5% Cartons Bruns (hors déchèteries) : -2% Déchèteries : -10% TLC : +4%
Tonnages traités, tous déchets confondus, par modes de traitements principaux	31 677 tonnes de déchets traités 61% des déchets collectés sont valorisés (matière ou organique) (Loi Grenelle) 57% des Déchets Non Dangereux (DND) non inertes collectés sont valorisés (Loi TECV) Production de CSR (SYTRAD)	Déchets traités : -7% Valorisation matière stable Valorisation DND non inertes stable Production de CSR (SYTRAD)
Structure du coût : coût du service public et financement	<p>Dépenses (8 216 260,23 €) - Fonctionnement : 7 618 694,70 € - Investissement : 597 565,53 €</p> <p>Recettes (7 996 979,29 €) - Fonctionnement : 7 596 041,58 € - Investissement : 400 937,71 €</p> <p>Reste à charge pour la collectivité : - 219 280,94 € (investissements compris)</p>	<p>Dépenses : +9% - fonctionnement : +8% - investissement : +17%</p> <p>Recettes : +15% - fonctionnement : +13% - investissement : +73%</p> <p>Déficit hors investissements : -22 653 € Déficit global (avec investissements) : -219 281 € Evolution par rapport au déficit global (avec investissements) : -63%</p>

Informations clés	Indicateurs	Evolutions par rapport à l'année 2021
Coût des différents flux de déchets	<p>Coût aidé en €/hab. (coût du service) : 128 €HT/hab.</p> <p>Coût aidé en €/tonne (coût du service) : 240 €HT/tonne</p> <p>Reste à charge pour la collectivité en 2022 (hors investissements) : 1 €/hab.</p> <p>Reste à charge global pour la collectivité en 2022 (avec investissements) : 5 €/hab.</p>	<p>Réalisation et utilisation dans RPQS de la matrice des coûts 2022</p> <p>Détail par flux, type de coûts et postes du service</p> <p>Reste à charge pour la collectivité (hors investissements) : -93%</p> <p>Reste à charge global pour la collectivité (avec investissements) : -63%</p>
Evènements marquants	<p>Déploiement terrain des conteneurs AV pour les OMr (avec suppression bacs à roulettes) et densification conteneurs CS sur les 7 communes du Secteur de Vernoux-en-Vivarais</p> <p>Maintien du taux de TEOM à 13,95%</p> <p>Restructuration interne du service Déchets</p> <p>Extension horaires d'ouverture déchèterie de Vernoux-en-Vivarais (suite à optimisation schéma de collecte)</p> <p>Vote nouveau tarif de Redevance Spéciale</p> <p>Adhésion de la CAPCA au SICTOMSED pour 5 communes du Secteur du Moyen Eyrieux, modification des statuts du syndicat</p> <p>Communication auprès des communes et habitants</p> <p>Lavage des bacs OMr sur ensemble du territoire</p> <p>Déploiement terrain des conteneurs AV pour les OMr (avec suppression bacs à roulettes) et densification conteneurs CS sur 3 communes du Secteur du Moyen Eyrieux avec passage au Multi-Matériaux</p> <p>Passage au Multi-Matériaux pour les 7 communes du Secteur de Vernoux-en-Vivarais</p>	<p>Maintien du taux de TEOM et nouveau tarif de Redevance Spéciale ; recherche de financements (ventes de matériaux, soutiens éco-organismes, subventions) => réduction spectaculaire du déficit chronique du service Déchets</p> <p>Investissements réalisés lourds mais nécessaires pour mettre en œuvre le projet de déploiement de la collecte en Apport Volontaire</p> <p>Facilitation du geste de tri (basculement progressif au Multi-Matériaux), maîtrise des coûts de fonctionnement du service via le passage à l'Apport Volontaire pour les OMr, poursuite de l'optimisation globale</p>

Informations clés	Indicateurs	Evolutions par rapport à l'année 2021
<p>Vision d'ensemble du service</p>	<p>Année charnière dans l'organisation du service avec la mise en œuvre effective du schéma "tout AV" et basculement vers la collecte sélective en Multi-Matériaux pour simplifier le geste de tri au maximum</p> <p>Un service toujours déficitaire financièrement, mais avec une très forte réduction du reste à charge (investissements compris) abondé par le budget général de la collectivité</p> <p>Poursuite des projets pour répondre aux exigences réglementaires et pour maîtriser les coûts tout en garantissant un service de qualité, avec recherche d'efficience et d'atteinte d'objectifs de performances</p>	<p>Evolution positive des résultats du service (techniques et financiers) par rapport à 2021</p>

GLOSSAIRE (PAR ORDRE ALPHABETIQUE)

A

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AV : Apport Volontaire

B

BOM : Benne à Ordures Ménagères

C

C0,5 : fréquence de collecte une fois tous les 15 jours
CA : Compte Administratif
CAPCA : Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
CB : Cartons Bruns
CC : Corps Creux
CDT : Centre De Tri
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CP : Corps Plats
CSR : Combustibles Solides de Récupération
CVO : Centre de Valorisation Organique

D

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DND : Déchets Non Dangereux
DNM : Déchets Non Ménagers

E

ECT : Extension des Consignes de Tri
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Équivalents Temps Pleins

I

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

L

Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

M

MM : Multi-Matériaux

O

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

P

PAP : Porte À Porte
PAV ; Points d'Apport Volontaire
PEC : Paquet Économie Circulaire
PJM : Papiers-Journaux-Magazines
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PR : Points de Regroupement

R

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

SICTOMSED : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux

S

SPA : Service Public Administratif

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SYTRAD : Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TLC : Textiles-Linge-Chaussures

Z

ZI : Zone Industrielle

ANNEXES

Annexe 1 : Synoptique détaillé 2022

Annexe 2 : Liste détaillée des prêts de kits évènementiels

Annexe 3 : Programme d'actions 2019-2025 PLPDMA SYTRAD

Annexe 4 : Bilan 2022 – Année 3 du PLPDMA SYTRAD

**Annexe 5 : Dossier de presse Inauguration du site Composteur partagé
Quartier « Nouvel Horizon » à Privas**

Annexe 6 : Fréquences de collecte des OMr (hiver et été)

Annexe 7 : Consignes de tri

Annexe 8 : Organisation du Centre de Valorisation Organique du SYTRAD

Annexe 9 : Organisation du Centre de Tri MeTRIPolis du SYTRAD

**Annexe 10 : Carte des repreneurs et devenir des emballages triés au Centre
de Tri du SYTRAD**